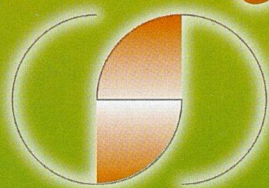


# Mer

de letzebuenger

# kur



GUICHET  
UNIQUE  
PME

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

8 • 99



- **Leader II: Développement des zones rurales**
- **Jurisprudence en matière de droit de travail**



Je pense... donc je **lease**  
Je **lease**... donc je suis



René Descartes: (1596 -1650) "Je pense donc je suis"

**Le doute:** votre entreprise est-elle à la pointe du progrès? Le leasing financier de la BCEE est une forme de crédit moderne pour bénéficier des dernières innovations techniques. Il permet d'effectuer des investissements sans avoir recours à la trésorerie. Ainsi vos moyens propres et vos garanties restent disponibles pour d'autres opérations.

Le matériel loué ne fait pas partie de la fortune commerciale du locataire. Il n'est pas comptabilisé à l'actif de votre bilan, donc pas besoin de l'amortir. Considérés comme frais généraux, les loyers peuvent être déduits du bénéfice imposable.

Quant à la TVA, elle est entièrement récupérable dans le chef du locataire assujéti. Finalement, vous bénéficierez de l'aide fiscale à l'investissement.

**La méthode:** Rien de plus facile. Après examen de votre demande, la BCEE achète le matériel de votre choix. Ensuite, elle le met à votre disposition moyennant paiement mensuel d'un loyer. Le contrat expiré, vous aurez trois possibilités: soit vous achetez le matériel, soit vous le relouez, soit vous le rendez.

**BCEE: le fondement de l'Être de votre entreprise!**



**SPUERKEESS**



## Etatentwurf in der Kontinuität

Der Mitte September deponierte Etatentwurf für das Jahr 2000 zeichnet sich durch Kontinuität aus. Inhaltlich liegen die Schwerpunkte bei der Solidarität im In- und Ausland, bei der Ausbildung der Jugend, bei einem effizienteren Staat und bei der Förderung der Wirtschaftsentwicklung.

Der Etatentwurf sieht Gesamtausgaben in Höhe von 189,66 Milliarden Franken, sowie Einnahmen von 189,94 Milliarden Franken vor. Wie in den vergangenen Jahren bleibt demnach ein symbolischer Überschuss von 284,4 Millionen. Als Polster für Änderungsanträge der neuen Regierung oder des Parlamentes wurde ein Kredit von 500 Millionen Franken eingeplant. Das Sozialbudget ist mit 82,2 Milliarden dotiert, das sind 43,4% des Gesamtvolumens. In dieser Zahl sind die 7,4 Milliarden für den Beschäftigungsplan nicht miteinbegriffen.

In der Philosophie der nationalen Haushaltspolitik würde es zur Regel, dass sich das jährliche Budget dem mittelfristig zu erwartenden Wirtschaftswachstum anpassen muss. Ausserdem richtet sich das Projekt für das Haushaltsjahr 2000 nach dem im Februar dieses Jahres von der EU-Kommission gutgeheissenen luxemburgischen Stabilitätsprogramm.

Die geplante Ausgabenerhöhung von beachtlichen 5,45% gegenüber dem definitiven Haushalt von 1999 entspricht dem mittleren Wirtschaftswachstumsszenario der Regierung. Für 1999 und 2000 rechnet die Regierung mit einem Wachstum von 4,5% und 4,4%, was angesichts der guten monetären Rahmenbedingungen – stabiler Kurs des Euro, niedrige Zinsen und kontrollierte Inflation – als realistisch einzuschätzen ist und im internationalen Vergleich als beachtlich erscheint.

Dennoch warnt die Handelskammer vor allzu optimistischen Erwartungen. In der Tat verbirgt die aktuelle internationale Wirtschaftsentwicklung verschiedene Risiken, die sich im Falle einer Bestätigung negativ auf die exportorientierte – und somit der Konjunktur ausgelieferten – luxemburgische Wirtschaftsstrukturen auswirken könnte. Auch wenn die Finanzkrisen in Asien und Lateinamerika

soweit überstanden sind und weniger Konsequenzen für unsere Wirtschaft hatte, als vor einem Jahr befürchtet, wartet eine neue Herausforderung auf die Weltwirtschaft: eine sanfte Landung der amerikanischen Ökonomie, deren Verlangsamung durch eine stärker wachsende Produktion in der Eurozone, in Asien und in Japan kompensiert werden muss.

Dennoch dürfte die überschüssige Finanzkapazität des Staates auch in nächster Zukunft erhalten bleiben, da die Steuereinnahmen weiterhin stark ansteigen und somit wieder zu den traditionellen Mehreinnahmen führen dürften. Dies wird sowohl bei der Körperschaftssteuer und der Einkommenssteuer, als auch bei der Mehrwertsteuer der Fall sein.

Auch wenn solche Mehreinnahmen durchaus zu begrüssen sind, muss die Handelskammer dennoch daran erinnern, dass diese nicht selbstverständlich und schon gar nicht automatisch vorkommen. Im Falle einer Verlangsamung der wirtschaftlichen Entwicklung – durch unvorhersehbare oder unkontrollierbare Ereignisse – können diese Mehreinnahmen schnell schmelzen und das Budget aus dem Gleichgewicht bringen.

Als positiv empfindet die Handelskammer die Tatsache, dass keine neuen Schulden vorgesehen sind, mit Ausnahme der seit Jahren üblichen Anleihe von drei Milliarden Franken für den Strassenbaufonds. Die ausserordentlichen Ausgaben können durch den Überschuss des ordentlichen Haushalts gedeckt werden. Ausserdem bleibt das Investitionsvolumen mit 19,7 Milliarden, oder 10,8% des Gesamtvolumens des Haushalts, weiterhin hoch.

Im Etatentwurf für das Jahr 2000 ist die Entwicklungshilfe auf 0,7% des Bruttonationalproduktes angestiegen und beträgt jetzt 5,32 Milliarden. Somit gehört Luxemburg zu der Gruppe von fünf Ländern weltweit, welche dieses Engagement einhalten.

Diese begrüssenswerte Entwicklung darf nicht darüber hinwegtäuschen, dass Luxemburg sich in den kommenden Jahren grossen Herausforderungen annehmen muss. Dies trifft auch für die Haushaltspolitik zu, zu deren grössten Herausforderungen die langfristige Absicherung der Alters- und Krankenvorsorge, die Verbesserung der Ausbildung und der Erhalt der Wettbewerbsfähigkeit unserer Wirtschaft gehört.

Editeur: Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg  
31, bd Konrad Adenauer  
Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-1  
Fax: 43 83 26  
Télex: 60174 chcom lu  
E-mail: doc@cc.lu  
homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an

Tirage: 20.100 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention  
de la source. Copie à l'éditeur.

Impression: Imprimerie Saint-Paul S.A.

## SOMMAIRE

05	Dossier
15	Interna
17	Commerce extérieur
23	Formation
27	Ventes spéciales
31	Innovation
32	An 2000
34	ICC Chronique Juridique
36	Législation
42	Chiffres économiques
47	Euro Fiscalité
48	Info Entreprises



# LE VISAGE DE L'INTERNET PROFESSIONNEL

Exceed est une société spécialisée dans l'élaboration de sites Internet, Intranet et Extranet.

Notre démarche est basée sur la maîtrise de quatre métiers fondamentaux:

- le conseil
- le web design
- la programmation
- l'Internet marketing

La synergie de ces quatre métiers est la clé de l'Internet efficient. Elle est à nos yeux la seule solution qui permette de répondre aux exigences des standards internationaux. C'est pourquoi Exceed s'est dotée d'une équipe de professionnels, spécialistes dans leur discipline, entièrement vouée à une cause: l'efficacité de votre site.

conseil

web design

programmation

Internet marketing

 **Exceed**  
Internet Presence Provider

Pour vous en assurer, contactez-nous

Exceed S. à r. l.  
321, route d'Arlon • L-8011 Strassen  
tél.: 31 35 02-1 • fax: 31 35 02-300

[www.exceed.lu](http://www.exceed.lu)  
[info@exceed.lu](mailto:info@exceed.lu)





## Développement des zones rurales

### Le programme LEADER II

Fin septembre le Groupe d'action locale LEADER II Rédange-Wiltz a présenté un bilan des activités réalisées dans le cadre du programme LEADER II dans la période 1995 à 1999. Le programme LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) est une initiative de la Communauté européenne dont les quatre objectifs principaux sont:

- \* assurer la continuité avec LEADER I dans le soutien aux initiatives locales de développement local exemplaires;
- \* soutenir des opérations innovantes, démonstratives et transférables illustrant les nouvelles voies que peut emprunter le développement rural;
- \* multiplier les échanges d'expériences et le transfert de savoir-faire au travers d'un réseau européen de développement rural;
- \* appuyer des projets de coopération transnationale émanant des acteurs locaux des zones rurales et traduisant leur solidarité.

Les bénéficiaires des initiatives LEADER II sont les zones rurales des régions européennes qui accusent un retard de développement (objectif 1), qui se définissent comme étant une „zone rurale fragile“ (objectif 5b) ou qui ont une très faible densité de population (objectif 6). Les fonds mis à disposition dans le cadre du programme LEADER II sont attribués

en premier lieu à des „groupes d'action locale“, à savoir un ensemble de partenaires publics et privés établissant en commun une stratégie et des mesures novatrices pour le développement d'un territoire rural de dimension locale (moins de 100.000 habitants). Les fonds peuvent également être mis à disposition d'autres acteurs collectifs publics ou privés de milieu rural (collectivités locales, chambres consulaires, coopératives, associations, etc.) à la condition que leur action, plus thématique, s'inscrive dans une logique de développement rural au niveau d'un territoire rural.

### Luxembourg : un développement historique inégal

Malgré un taux de chômage très faible et un produit intérieur brut par habitant de 68% supérieur à la moyenne communautaire, le Grand-Duché de Luxembourg connaît d'importantes disparités entre le Nord, rural et relativement enclavé, et le Sud, urbanisé et très prospère. Occupant une position centrale en Europe occidentale, le Grand-Duché de Luxembourg offre malgré sa superficie très réduite (2.587 km<sub>2</sub>) au visiteur des paysages variés. Le Nord, pro-

### ... LA BUREAUTIQUE A UN NOM



C O P I E R  
I M P R I M E R  
F A X E R . . .  
C'EST NOTRE MÉTIER

  
**MINOLTA**  
OFFICE PRODUCTS

**CK**  
repro 68

5, rue de Hespérance L- 1731 Luxembourg Tél: 49 35 56 - 1 Fax: 48 33 62

**CK**  
audiovisuel

**CK**  
AutoCAD System Center

**CK**  
imprimerie

**CK**  
image

GRUPE  
**CK**  
CHARLES KEFFER



longement des Ardennes, composé de terrains schisteux, est très accidenté (altitude moyenne: 450 m). La partie méridionale, agréablement vallonnée, est formée surtout de sols sablonneux et calcaires. Elle comprend au sud-ouest une frange ferrugineuse propice à la sidérurgie. Une métallurgie moderne s'est largement développée au sud-ouest du pays à partir de 1880, renversant la tendance multiséculaire à l'émigration.

Un vignoble de qualité s'étend sur 1.200 ha le long de la Moselle. 51,30% des terres de culture sont occupées par des pâturages offerts à l'élevage; la part réservée aux céréales, en régression, dépasse à peine le quart des surfaces cultivées. Le nombre des exploitations agricoles a diminué des deux tiers depuis 1961, alors que la superficie moyenne a atteint en 1997 environ 42,5 ha. Les forêts, jadis caractéristiques du pays, couvrent encore 88.000 ha environ. Le Grand-Duché possédant un patrimoine naturel et culturel très attrayant, le tourisme est un secteur en pleine expansion.

Depuis 1910 environ, le Luxembourg connaît un exode rural nord-sud et une immigration de main-d'oeuvre étrangère, deux tendances qui se sont accentuées après la Seconde Guerre mondiale. Grande pourvoyeuse d'emplois tout au long des années 50 et 60, la sidérurgie est passée par les stades classiques d'entreprises familiales transformées en sociétés anonymes, puis, depuis 1983, en trusts intégrés européens. Cependant, la montée rapide des prix de l'énergie et la concurrence internationale ont fragilisé ce secteur à partir de 1975. La production totale des aciéries luxembourgeoises, qui avait atteint les 6,5 millions de tonnes en 1974, est tombée à 3,38 en 1991. La dernière mine de fer luxembourgeoise a été fermée en 1981 et le nombre des emplois perdus dans la sidérurgie a été sévère.

Afin de rendre l'économie luxembourgeoise moins dépendante de l'acier (30% du PIB avant 1975), les autorités ont facilité dès 1955 l'implantation d'industries nouvelles dans les domaines chimique (pneus, matières plastiques et synthétiques) et mécanique (engins de génie civil). Mais, plus récemment, c'est surtout dans le secteur des services (banques, assurances, médias, tourisme) que les pertes d'emplois dans la sidérurgie ont pu être compensées.

Jouant un rôle international sans commune mesure avec sa taille, le Grand-Duché participe depuis 1921 à l'Union économique belgo-luxembourgeoise, depuis 1944 au Benelux et, dès la promotion par Robert Schuman (qui passa sa jeunesse à Luxembourg) de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), à la Communauté européenne, dont certains organes importants (Cour de Justice et Cour des Comptes, notamment) ont leur siège dans la capitale. En même temps, la place de Luxembourg-Ville est devenue un centre financier de premier ordre. Dans l'ensemble, les emplois offerts sont nombreux et le chômage reste modéré (2,7% de la population active en août 1999).



### Un Nord rural et fragile

La reconversion réussie et la grande prospérité du Luxembourg valent néanmoins surtout pour le Sud du pays. Rural et relativement enclavé, le Nord du Grand-Duché a connu un type de développement économique très différent, fondé principalement sur l'agriculture, le tourisme et les petites entreprises artisanales. Faisant partie de l'ensemble Ardennes-Eifel, le Luxembourg septentrional est confronté à des conditions géo-climatiques défavorables et fait l'objet d'une attention spéciale de la part des autorités grand-ducales.

Depuis 1989, et à l'occasion de la réforme des Fonds structurels, le Gouvernement s'est appliqué à définir et à mettre en oeuvre une politique globale et intégrée de développement rural. Cette volonté politique consiste à soutenir les communes rurales se donnant une stratégie de développement sur base d'un concept à long terme, le «Plan de Développement Communal». Pour l'élaboration de ces Plans, les habitants et surtout les forces vives des localités sont associés de manière partenariale. Les deux tiers des communes rurales sont impliquées dans cette démarche.

Conformément aux politiques européennes dans le domaine du développement rural, le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, planifie et coordonne les programmes nationaux pour les zones bénéficiant de l'Objectif 5b et de l'Initiative communautaire LEADER. Ces deux programmes communautaires influencent également



“Si vous faites du chemin,  
faites le bien.”



**Lancia Lybra.** Installez-vous et goûtez aux raffinements réservés aux hôtes de choix. Lancia Lybra propose les équipements d'une voiture résolument novatrice avec des motorisations essence et turbo diesel de la dernière génération. Lancia Lybra, une certaine notion du bien-être à bord à partir de 687.149 LUF ttc. Elle saura vous séduire.

**GARAGE INTINI**  
L-8080 Bertrange  
© 45 00 47

**GARAGE CARLO APEL**  
L-4176 Esch-sur-Alzette  
© 57 07 70

**GARAGE GRASGES**  
L-9230 Diekirch  
© 80 31 27

**GARAGE AUTOTEAM**  
L-9155 Grosbous  
© 83 80 72



Il Granturismo®



d'autres projets de développement rural, notamment en ce qui concerne la création et la gestion de futurs Parcs Naturels, dont les deux premiers sont localisés dans l'actuelle zone 5b. Le partenariat horizontal et vertical, exercé sur base de ces programmes communautaires, est devenu une approche incontournable pour tous les projets de développement rural.

La zone luxembourgeoise retenue au titre de l'Objectif 5b couvre 831 km<sup>2</sup> et compte 30.000 habitants, soit environ 8% de la population totale du Grand-Duché. Il s'agit des deux segments territoriaux de Clervaux-Vianden et de Rédange-Wiltz qui disposent tous deux de leur propre Groupe d'action local (GAL). Au Luxembourg, l'administration nationale chef de file pour LEADER II est le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural. La contribution communautaire au programme national s'élève à un peu plus de 1,22 million d'ECU, pour un coût total estimé à environ 6 millions d'ECU.

### LEADER II: réduire les disparités

Afin de respecter les structures locales existantes (syndicats intercommunaux et autres regroupements), LEADER II englobe la quasi totalité de la zone 5b ainsi que quelques territoires limitrophes. Regroupant 27 communes (150 localités) réparties sur 4 cantons, la zone d'intervention LEADER est organisée à partir de 5 „centres de développement et d'attraction“, petites villes où se trouvent les principaux services et commerces.

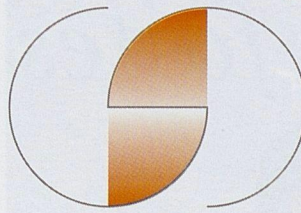
Le programme LEADER II national a débouché sur la constitution de deux groupes d'action locale (GAL), correspondant à deux territoires d'égale importance: „Rédange-Wiltz“ et „Clervaux-Vianden“. Ils émanent chacun d'un partenariat où sont représentés l'ensemble des acteurs publics et privés locaux.

Le tourisme étant devenu le secteur économique clé du Nord du Grand-Duché, la protection de la nature et des paysages revêt une importance capitale pour l'ensemble de la zone LEADER qui ne compte pas moins de 31 réserves naturelles. D'où un effort particulier mis sur la protection des ressources naturelles („contrats de rivière“ par exemple) et le développement durable.

La stratégie des GAL vise spécifiquement à:

- \* transformer le handicap de la quasi périurbanité de la zone (de nombreux résidents travaillent à Luxembourg-Ville) en atout, à travers l'amélioration des services et la mise en valeur d'un riche patrimoine naturel et culturel situé au coeur de l'Europe;
- \* professionnaliser et adapter le secteur touristique aux réalités de son marché (tourisme de proximité; séjours de courte durée; clientèle des pays limitrophes) en améliorant la commercialisation (création d'un tour-opérateur rural), l'offre d'hébergement, les infrastructures de loisirs et en valorisant

## GUICHET UNIQUE PME



certain sites dans une optique pédagogique (éco-musées à partir d'anciens lieux d'activité artisanale, par exemple);

- \* soutenir les PME, qui présentent un potentiel important de création d'emplois (le „guichet PME“ ouvert par chacun des deux GAL connaît par exemple un grand succès, les entreprises locales préférant s'informer sur place plutôt que de se rendre à Luxembourg-Ville);
- \* promouvoir le télétravail;
- \* réorienter la production agricole vers des produits de terroir (réintroduction d'anciennes cultures, création de nouveaux produits) commercialisés surtout en circuits courts;
- \* appuyer la création des deux Parcs Naturels Régionaux en projet (Haute-Sûre pour le GAL Redange-

# GAMME COMPLETE DE CHARIOTS ELEVATEURS DIESEL,

# WSTILL

## GPL ET ELECTRIQUES

**MATILUX** S.A. • L-Walferdange  
GRUPE AGRILUX

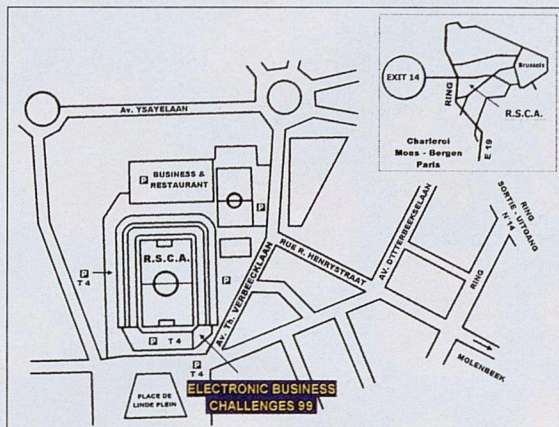
TEL. 33 27 16-209 • FAX 33 27 10



## DATE & PLACE

Thursday 28 October 1999  
from 09.00 till 18.00

Constant Vanden Stock Stadium  
Congress Center  
Avenue Théo Verbeecklaan 2 - 1070 Brussels



## ORGANISATION

### Contacts

Mr. V. Beirnaert & Mr. C. Meernhout  
SIPROCOM c/o Belgian Foreign Trade Board  
Bld. Emile Jacqmainlaan 162 Box 36  
1000 Brussels

Tel: +(32) 2 206 35 12 - 13

Fax: +(32) 2 206 35 22

E-mail: [siprocom@obcebdbh.be](mailto:siprocom@obcebdbh.be)



presents



## CONFERENCE / EXHIBITION

Thursday 28 October 1999

Constant Vanden Stock Stadium  
Congress Center  
Avenue Théo Verbeecklaan 2  
1070 Brussels



Wiltz et Vallée de l'Our pour le GAL Clervaux-Vian-den).

### Guichet Unique PME : Un conseil décentralisé aux PME

En 1995, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, membres des groupes d'action locale LEADER II - Luxembourg, ont convenu de réaliser conjointement dans le cadre du programme LEADER II le projet pilote „Guichet Unique PME“.

Le Guichet Unique PME est prioritairement un service régional de conseil aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux créateurs d'entreprises de la région LEADER II. Le Guichet Unique PME représente pour les deux porteurs de projet, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, un pas important vers un conseil décentralisé aux entreprises et il

constitue une initiative innovante pour la motivation et la stimulation des PME des secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, du tourisme, du transport et des autres services.

Le Guichet Unique PME est assuré par un conseiller d'entreprise qui a pour mission d'animer un service d'assistance et de conseil aux PME au sein de la région 5b pour les entreprises ressortissantes des deux chambres professionnelles ainsi que pour les personnes voulant faire le pas dans l'indépendance par la création de leur propre entreprise.

Le champ d'activité couvre notamment les domaines suivants:

- réalisation et suivi d'études économiques dans la région 5b favorisant la dynamisation des PME,
- maintien du tissu économique par une assistance à la création, au développement et à la transmis-





sion d'entreprises avec notamment la prise en charge des formalités administratives,

- appui technique dans le cadre du financement de projets de création, de développement et de transmission d'entreprises,
- aide à la conception d'une stratégie PME en milieu rural,
- promotion du transfert technologique et du savoir-faire,
- information et assistance axées sur les différents programmes européens.

Le «Guichet Unique PME» est entré en service en date du 2 janvier 1996 à Munshausen pour les cantons de Clervaux et de Vianden (lundis et mardis) et à Eschdorf pour les régions de Redange et de Wiltz (mercredis et jeudis). Depuis sa naissance le «Guichet Unique PME» a apporté aux entreprises et personnes intéressées des conseils et une assistance individuelle dans les domaines économique, juridique et technologique.

Le nombre total des consultations réalisées entre 1995 et 1998 s'élève à 2.893, dont 471 aux bureaux à Munshausen et à Eschdorf, 144 sur les sites des entreprises et 2.278 par téléphone. Les sujets traités ont été la gestion d'entreprise, les aides nationales et communautaires, le droit d'établissement, la reprise et la transmission d'entreprise, le droit du travail et sécurité sociale, l'environnement (commodo/incommodo etc), la fiscalité et le tourisme.

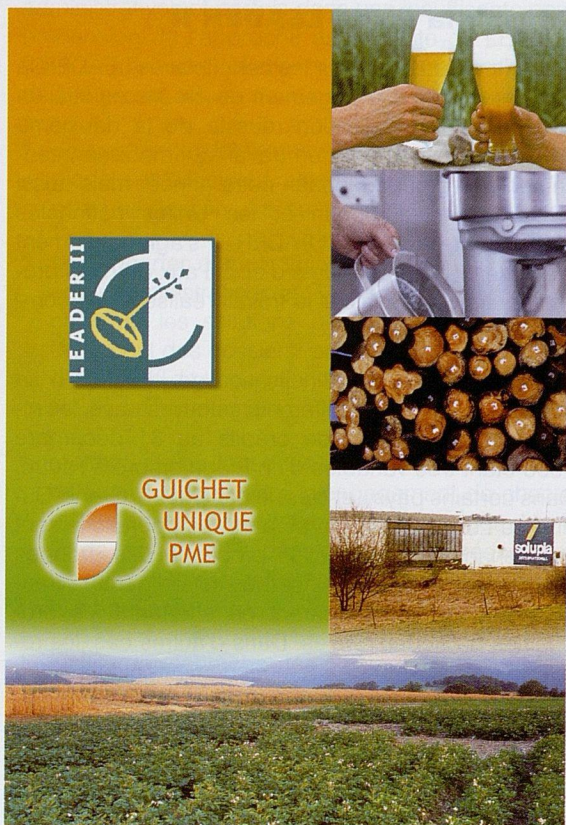
### Séances d'information et de formation pour PME

Comme la compétitivité des PME dépend dans une large mesure des compétences développées par l'entrepreneur, un chef d'entreprise doit continuer à se former tout au long de sa vie professionnelle pour maximiser ses chances de réussite. Les entreprises de la région Nord du Luxembourg sont essentiellement des PME de petite taille (1 à 5 travailleurs). Les chefs d'entreprise sont surtout préoccupés par le bon déroulement de leurs affaires et peuvent moins se libérer pour se former. Ces entrepreneurs ne fréquentent guère les séminaires de formation organisés par les deux chambres professionnelles à Luxembourg-ville.

L'organisation décentralisée de séances d'information et de formation sur des thèmes d'actualité intéressant les PME, comme le Guichet Unique PME l'a fait avec succès lors des trois dernières années, contribue à montrer l'importance de la formation au chef d'entreprise.

Les séminaires organisés par le Guichet Unique PME n'ont pas la prétention d'offrir une formation complète et détaillée. Leur but est surtout d'informer les responsables d'entreprise sur différents sujets d'actualité. Dans cette optique, les séminaires d'information et de formation sont à considérer comme un complément à ceux organisés par les deux chambres professionnelles. Les responsables d'entreprise qui se sont particulièrement intéressés à certains sujets proposés par le Guichet Unique PME peuvent fré-





quenter des cours plus spécialisés auprès des deux chambres professionnelles.

A ce sujet, il convient de relever la Journée de la PME (Eschdorf, 120 participants) et les séminaires „Exporter vers la Belgique et l'Allemagne“ (Wiltz, 25 participants), „Le financement des PME“ (Clervaux, 77 participants), „Le droit du travail et la gestion du personnel“ (Vianden, 20 participants), «Les autorisations nécessaires en cas d'investissement» (Hosingen, 48 participants), «Introduction de l'Euro et ses spécifications» (Wiltz, 75 participants), «La gestion de la trésorerie» (Clervaux, 40 participants), «La loi cadre des Classes Moyennes et le plan quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique» (Wiltz, 43 participants), «La délégation du personnel» (Troisvierges, 25 participants), «Franchising» (Hosingen, 9 participants) et «L'internet: Un outil à la portée des PME» (Hosingen, 97 participants).

Au total 579 participants ont été comptés aux différents séminaires du Guichet Unique PME ce qui fait une moyenne de 53 participants par séminaire. De plus, le Guichet Unique PME a organisé deux séminaires en collaboration avec le Centre de Recherche Public Henri Tudor. Ces séminaires ont porté sur les sujets suivants : «Les nouvelles technologies: un outil à la portée des PME» (Troisvierges, 52 participants), «Problématique de l'an 2000» (Troisvierges, 17 participants), «Les techniques de gestion de l'Innovation» (Hosingen, 8 participants) ainsi que neuf séminaires en collaboration avec les Administrations de l'Emploi de Diekirch et de Wütz sur les «Mesures en faveur de l'emploi».

Il est à noter en outre que ces séminaires ont contribué à augmenter la notoriété du Guichet Unique PME auprès des entreprises. De nombreux contacts ont pu être noués et ont souvent mené les entreprises à consulter le Guichet Unique PME. Les séminaires ont aussi eu comme mérite de créer un premier contact entre les entreprises elles-mêmes. Dans une vue à long terme, ces contacts peuvent être fructueux et mener à des collaborations productives entre entreprises.

A côté du Guichet Unique, d'autres initiatives en faveur des PME ont pu être initiées dans le cadre de LEADER II. Dans ce contexte il convient de citer le magasin régional avec boucherie „Buttik vum Séi“ à Eschdorf, l'élaboration d'un nouveau concept par la commune de Neunhausen pour l'épicerie „Klunge Buttik um Séi“ ou encore la création d'une présentation professionnelle commune pour toutes les infrastructures et zones d'activités des cantons du Nord.

### 1999: L'heure du bilan

Pour les bénéficiaires LEADER, 1999 est la dernière année d'engagement de crédits au titre de LEADER II. L'initiative vient d'entrer en phase terminale au Nord du pays. Le GAL Rédange-Wiltz, qui fait office de chef de file administratif et financier sous la présidence de la Chambre de l'Agriculture, a initié durant les 4 dernières années un grand nombre de projets, qui couvrent tous les secteurs d'activités visés par le programme LEADER II, à savoir le tourisme, les PME, l'agriculture, la culture et l'environnement

Au total près de 50 projets innovants ont pu être établis ou sont en train d'être établis. La philosophie sous-jacente du programme LEADER a été d'initier des projets en concertation avec les citoyens („bottom-up“) afin de faire revivre les régions rurales et sortir des sentiers battus. Cette façon d'agir n'a pas que des avantages puisqu'il s'agit tout d'abord de motiver des personnes à s'engager dans un projet qui doit être monté à partir d'une simple idée. Le GAL Rédange-Wiltz réunit 12 communes, 3 chambres professionnelles - dont la Chambre de Commerce - et six associations issues des différents secteurs visés par le programme LEADER.

La multitude de projets initiés a démontré qu'un bon projet ne se définit pas uniquement par son budget, mais également par l'implication des citoyens de la région concernée puisque ce sont eux qui feront vivre et perdurer le projet dans le temps. Les aides financières de l'Union européenne et de l'Etat luxembourgeois sont surtout importantes dans la phase de lancement d'un projet, par après ce sont les ressources humaines qui assurent sur place la pérennité du projet.

Les résultats les plus remarquables obtenus dans le cadre du programme LEADER sont certainement le processus intégratif et les bonnes relations de partenariat établis dans le cadre des différents projets ini-



tiés. Les intérêts respectifs des différents acteurs engagés (chambres professionnelles, administrations, citoyens, etc) ont parfois demandé un grand effort de coordination et certaines voies de planification et de décision institutionnalisées ont pu être remises en cause. En fin de compte le programme LEADER a abouti à un renforcement des idées et priorités régionales et a apporté un nouvel élan au développement rural.

Cet élan se manifeste clairement par une intensification du dialogue entre les instances régionales et nationales. Grâce aux conseils et à l'assistance fournis par le bureau LEADER - notamment dans le cadre des projets „Stad a Land" et „Guichet Unique PME" de nombreux contacts ont pu être établis dans la région et des personnes issues de différents secteurs d'activité et de différentes associations locales ont pu être motivées pour collaborer ensemble et ont de cette façon été intégrées dans un vaste processus de développement rural. Certains déficits d'informations ont été abolis notamment par l'organisation de séances d'informations et de formations diverses (management créatif, relations publiques, cours informatiques, etc).

Les projets interrégionaux que les GAL ont mis sur pied dans le cadre du programme LEADER II forment quant à eux une base solide pour une revalorisation des régions rurales dans un contexte national et européen. Par ailleurs les GAL ont eu de nombreux contacts avec l'Observatoire européen LEADER AEIDL à Bruxelles. Ces contacts intensifs ont abouti à la mise en chantier de 3 projets distincts.

## Réussir la fin de LEADER II

Comme 1999 est pour les bénéficiaires LEADER la dernière année d'engagement de crédits au titre de LEADER II, la finalisation réussie de la deuxième phase de l'initiative est un travail qui mobilise intensément les groupes locaux cette année, mais aussi l'Observatoire européen et les Unités nationales d'animation du réseau LEADER. Il s'agit notamment d'accélérer les procédures d'appui aux derniers projets soutenus, d'évaluer le travail réalisé et de communiquer les résultats.

Le problème de la finalisation de LEADER II se pose de manière très différente selon les pays, les niveaux d'engagement de crédits au 31 décembre 1998 étant très variables d'un Etat membre à l'autre. Dans certains pays - et c'est le cas pour le Grand-Duché de Luxembourg - la plupart des opérations sont maintenant engagées et le problème des groupes d'action locale (GAL) concernés est de gérer la transition tout en se préparant en attendant les prochaines politiques rurales. Dans d'autres cas, les retards en matière d'engagement demeurent très significatifs et il reste encore un travail important de mobilisation des porteurs de projet potentiels à effectuer.

Plusieurs enjeux et solutions ont été identifiés, qui peuvent être classés selon trois ensembles:

### Aux niveaux national et régional

Dans les Etats membres en retard, les principales difficultés tiennent principalement dans les difficultés





administratives et parfois dans une insuffisante compréhension de l'approche ascendante de LEADER. Pour les résoudre, plusieurs solutions sont d'ores et déjà mises en œuvre dans certains Etats membres:

- \* dresser un inventaire au niveau national et/ou régional des difficultés restant à résoudre pour favoriser une gestion plus souple de LEADER;
- \* se concerter entre administrations d'une part, et entre administrations et GAL d'autre-part, pour rechercher les solutions pertinentes; accélérer le traitement des dossiers; procéder à un examen individualisé de la situation et des problèmes spécifiques de chaque GAL;
- \* réaffecter le budget des GAL en prenant acte de la différence des niveaux d'engagement de chacun et des projets susceptibles d'être engagés d'ici la fin de l'année 1999; dans certains cas, réexaminer les modalités des cofinancements, notamment publics-privés;
- \* faciliter la recherche des cofinancements publics nécessaires.

### Au niveau local

Les principales difficultés rencontrées au niveau local semblent liées aux démarrages tardifs, à l'insuffisance de tradition de développement local et, parfois, à des conflits politiques ou à d'autres difficultés de gestion interne.

Les orientations suivantes pourraient être envisagées:

- \* faciliter l'accès à l'information, renforcer la communication et considérer l'animation comme une démarche de longue haleine;
- \* mettre sur pied un dispositif de 'parrainage' des GAL moins avancés par des GAL plus avancés, ou encore une assistance technique spécifique pour les GAL se trouvant encore en phase de démarrage;

- \* élaborer des échéanciers précis et traiter plus rapidement les demandes des porteurs de projet;
- \* focaliser l'action du GAL sur un thème prioritaire;
- \* développer des projets à 'géométrie variable' pour lesquels plusieurs GAL pourraient collaborer en fonction de leurs compétences et savoir-faire particuliers;
- \* mettre en place des formules susceptibles d'assurer la pérennité d'actions structurantes pour l'avenir (par exemple, certains GAL ont facilité la création de fonds de capital-risque pour aider à la création d'entreprises; d'autres misent sur des projets d'intérêt public qui posent parfois moins de problèmes de cofinancement).

### L'avenir du GAL

La finalisation de LEADER II soulève également la question de la pérennité des partenariats locaux, certains GAL n'étant pas sûrs de pouvoir se maintenir au delà de cette deuxième phase de l'Initiative. Le défi consiste ici à continuer à faire vivre le partenariat comme mode de concertation au niveau du territoire, de valoriser les compétences acquises au sein des équipes techniques, et de ne pas freiner la dynamique d'innovations initiée par LEADER. A cet égard, l'intégration des principes de LEADER dans les futures politiques générales touchant le développement rural est un enjeu crucial.

Pour pérenniser leur action, certains groupes ont entrepris une évaluation et font connaître les compétences et savoir-faire propres dont ils disposent aujourd'hui. Ils recherchent dans quels domaines ces compétences pourraient continuer à être valorisées localement. Certains se proposent ainsi de devenir des agences de développement à part entière et négocient cette éventualité avec leurs partenaires nationaux ou régionaux; d'autres envisagent de se positionner comme opérateurs dans des domaines d'activités spécifiques: tourisme, commercialisation de produits et services, ou encore certains programmes sociaux ou environnementaux à portée locale.





Expédier par EMS,  
c'est prendre le temps de vitesse.



Quand vous n'avez pas de temps à perdre, EMS vous en fait gagner. Spécialiste incontesté en matière de courrier rapide, EMS enlève et livre vos colis et lettres



en un temps record. Rapidité, sécurité et facilité: avec EMS, vous permettez à vos envois d'arriver à bon port en toute sécurité et dans les meilleurs délais. **SI ÇA PRESSE, C'EST POUR EMS.**





## Extension de l'immeuble de la Chambre de Commerce

Le projet d'extension de l'immeuble de la Chambre de Commerce vient de démarrer sa phase chantier avec les débuts des travaux de terrassements le 23 août 1999. Les travaux de terrassements effectués par l'association momentanée C.D.C. Compagnie de Construction – Kurt avancent conformément au planning. Les travaux de terrassements sont prévus de durer 130 jours ouvrables jusqu'à mi-mars 2000. Les travaux de démantèlement de l'ancien bâtiment viennent de démarrer le 27 septembre 1999.



## Nouveau Centre de documentation et d'information

La Chambre de Commerce vient de mettre en place un nouveau Centre de documentation et d'information. Ce nouveau service se trouve au rez-de-chaussée de la Chambre de Commerce à sa nouvelle adresse provisoire au 31, bd Konrad Adenauer à Luxembourg-Kirchberg. Le Centre de documentation et d'information regroupe notamment certains services du département Commerce Extérieur, offre des renseignements sur les marchés luxembourgeois et propose une aide à la prospection aux entreprises désirant pénétrer des marchés étrangers. Les entreprises intéressées par de nouveaux marchés pourront ainsi se procurer au Centre de documentation et d'information des certificats d'origine pour prouver l'origine des marchandises exportées et satisfaire ainsi aux exigences commerciales douanières.

En outre le Centre de documentation et d'information met à disposition des visiteurs un grand nombre de guides et de répertoires sur les marchés étrangers et diffuse le „Guide du Marché luxembourgeois“, qui a pour objet de promouvoir les relations commerciales des entreprises luxembourgeoises avec l'étranger. Le „Guide du Marché luxembourgeois“, divisé en trois



parties, offre une vue d'ensemble des entreprises luxembourgeoises entretenant des relations commerciales internationales suivant qu'il s'agit de producteurs, de gros revendeurs ou de sociétés de services internationaux. Il s'agit là d'une aide à la prospection utile. Le Centre renseigne également les entreprises luxembourgeoises intéressées sur le séjour à Luxembourg des attachés économiques et commerciaux des organismes belges de promotion du commerce extérieur. Les visiteurs trouveront en outre au Centre de documentation et d'information des informations en matière communautaire de l'EIC Chambre de Commerce PME/PMI, des informations sur l'établissement d'une entreprise au Luxembourg tout comme des informations statistiques sur le Grand-Duché.

Le Centre de documentation et d'information est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et à partir de 13h00.

## Enquête économique Eurochambres 2000

L'association Eurochambres procédera cette année à la septième édition de l'enquête sur la conjoncture européenne. Au Grand-Duché, cette enquête est dirigée et réalisée par la Chambre de Commerce en collaboration avec le Centre d'études de Populations, de Pauvreté et de Politiques socio-économiques (Ceps/Instead) qui effectuera la collecte des données par téléphone auprès de quelques 900 entreprises à partir de la 3e semaine d'octobre 1999. L'objectif de l'enquête est de connaître l'évolution du climat des affaires des entreprises en 1999 par rapport à 1998 et de présenter l'opinion des dirigeants d'entreprises quant aux perspectives conjoncturelles pour l'an 2000.

Le succès de l'enquête dépend largement de la participation des entreprises questionnées. L'année passée, environ 90% des entreprises luxembourgeoises choisies avaient participé à l'enquête et ont contribué, par cette voie, au bon succès de l'enquête Eurochambres au Luxembourg. Les résultats de la dernière enquête ont été publiés dans le Merkur 1/99 et peuvent être consultés sur le site internet de la Chambre de Commerce à l'url <http://www.cc.lu> dans la rubrique Services/Etudes économiques. Pour tout renseignement complémentaire : Chambre de Commerce, M. Carlo Thelen, tél.: 42 39 39-351.



---

EXPORTER  
+  
ASSURER  
=  
DUCROIRE



OFFICE DU  
DUCROIRE  
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

---

POURQUOI NE PAS ALLIER  
EXPORTATION ET SÉCURITÉ:  
ASSURANCE-CRÉDIT

---



Les 8 et 9 novembre 1999

## ASIA-INTERPRISE



ASIA-INVEST, une initiative de la Communauté européenne, organise un ASIA-INTERPRISE dans le domaine de la technologie environnementale à Bangkok, Thaïlande, les 8 et 9 novembre 1999. Les événements INTERPRISE sont basés sur le principe de contacts individuels avec des sociétés locales. Les entreprises intéressées sont priées de s'adresser à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg pour tout renseignement supplémentaire ainsi que pour les catalogues regroupant les sociétés thaïlandaises participantes. (Personne de contact: Mme Claudine SCHLESSER, Tél: 42 39 39-341).

### Mission économique en Pologne

## Profil économique de la Pologne

Dans le cadre de la mission économique que la Chambre de Commerce organise du 21 au 26 novembre 1999 en Pologne, l'Office du Dueroire présente le profil économique de ce pays.

### Poland

Poland has for years been among Europe's fastest growing economies. Growth remains strong today, though below the record levels seen between 1995 and 1997, when GDP was rising at a rate of 6% to 7%.

The pace of privatisation in Poland was slower than in Hungary and the Czech Republic. The Polish State Treasury has created a privatisation programme which will run to 2001 and which provides for a process of sweeping privatisation across all sectors.

In 1998 foreign trade remained the Achilles'heel of the Polish economy, with the foreign trade deficit climbing to \$13.7 billion. In spite of this rise, Poland was able to increase its hard currency reserves, the total value of which reached \$24.7 billion in December 1998.

The Polish government is implicitly targeting mid-2004 as a date of formal accession to the EU. Given the poor progress made by Poland in such areas as agriculture, the environment, administrative and judicial capacity, and harmonisation with EU standards, there is a fair chance of Poland joining the EU in 2005 but slippage to 2006-2007 would not be surprising.



#### General Facts

Population:	38,606,922
Area:	312,683 sq km
Government type:	Democratic State
National capital:	WARSAW
National currency :	1 zloty (Z1) = 100 groszy
Official language:	Polish
GDP-composition by sector:	Agriculture: 6% Industry: 35% Services: 59%



Industries: Machine building, iron and steel, coal mining, chemicals, shipbuilding, food processing, glass, beverages, textiles.

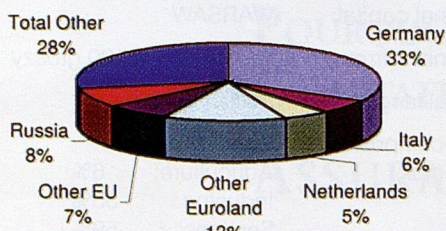
Agriculture products: Potatoes, milk, cheese, fruits, vegetables, wheat, poultry and eggs, pork, beef.

Exports: Intermediate goods 38%, machinery and transport equipment 23%, consumer goods 21%, foodstuffs 10%, fuels 7% (1996)

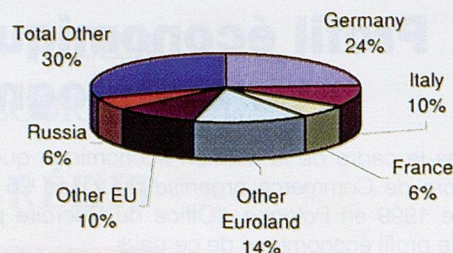
Imports: Machinery and transport equipment 32%, intermediate goods 20%, chemicals 15%, consumer goods 9%, food 9%, fuels 8% (1996)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998
<b>Activity</b>						
Real GDP growth %	3,8	5,2	7	6	6,8	4,8
Per capital GDP (USD)	2.230	2.553	3.275	3.693	3.701	4.056
Real GDP growth per capital % pa	3,5	4,9	6,9	6	6,8	4,7
Share of economy in private hands	47,9	45,5	49,9	51,6	61,7	67,7
Saving ratio (%)	19,3	18,21	18,5	17,4	17,9	18,5
Size of grey economy (% of GDP)	N/A	17,1	16,5	15,8	15,2	14,6
<b>Investment</b>						
Fixed investment (as % of GDP)	N/A	N/A	16,7	19	21,6	23
Fixed investment growth (%)	2,9	9,2	18,5	20,6	20,9	14,5
Foreign direct investment (USDbn)	N/A	N/A	1,1	2,7	3	5,2
Foreign direct investment (as % of GDP)	N/A	N/A	0,9	1,92	2,12	3,28
<b>Trade</b>						
Trade with EU (% of total)	66,7	67	67	64,9	63,3	65
Exports to EU (%)	69,2	67,9	69,9	66,3	64,2	66
Imports to EU (%)	64,8	66,3	64,6	63,9	62,7	64
Current account (% GDP)	-0,7	2,5	4,7	-1	-3,1	-4,3
<b>Fiscal balances (% of GDP)</b>						
Budget deficit	4,3	4,4	4,2	3,8	4,3	3,2
Public Debt	88,7	72,3	57,9	51,2	49,5	42
<b>Prices</b>						
Prices CPI inflation (%)	35,3	32,2	27,8	19,9	15	11,8
Proportion of prices liberalised (%)	85	86	85	85	84	86
<b>Financial indicators</b>						
Exchange rate vis-à-vis ecu/euro	2,12	2,70	3,17	3,38	3,70	3,90
<i>Source ING BARINGS</i>						

**Destination of Polish Exports (1997)**



**Origin of Polish Imports (1997)**





Accessibilité, liberté, facilité,  
DUPLEX...ité!



**LUXGSM**® Vous avez besoin de 2 téléphones mobiles? Avec DUPLEX, c'est possible en toute simplicité. Avec 1 abonnement LUXGSM élargi à l'option DUPLEX, vos 2 postes mobiles sont joignables sous 1 seul numéro de téléphone grâce à une déviation qui active la recherche en cascade du correspondant. Vous disposez de 2 cartes SIM accessibles, séparément, grâce à leur numéro propre. Vos appels non réceptionnés aboutissent sur votre boîte vocale.

**CAO**  
GS AIME, TOUT SIMPLEMENT.  
SERVICE PROVIDER LUXGSM®

**P&T**  
LUXEMBOURG

**MOBILUX**  
LUXGSM



# POURQUOI VOUS ARRÊTER EN SI BON CHEMIN?

Êtes-vous prêt pour les grandes sensations? Alors, accrochez-vous, car avec les 4x4 Nissan vous pourrez affronter tous les obstacles et tous les terrains. Leur parfaite combinaison de confort, élégance et robustesse ont d'ailleurs convaincu les Luxembourgeois, puisque les 4x4 Nissan sont les plus vendus au Grand-Duché.



## Patrol GR

Le grand luxe pour les grands espaces.

**ABS, double airbag, airco, commande à distance du verrouillage central, antivol NATS IV** à partir de la version SE

3 p. Hardtop (5 places) ou 5 p. Wagon (7 places),  
2.8 L TDi diesel, 5 vitesses

Patrol GR à partir de:

**LUF 1.002.686,- (ttc)**

## Terrano II

Le 4x4 le plus vendu au Grand-Duché.

**Airco, ABS, double airbag, antivol NATS IV, écran bagage**  
à partir de la version SE

3 p. Hardtop (5 places) ou 5 p. Wagon (7 places),  
2.4 essence ou 2.7 TDi diesel, 5 vitesses ou automatique

Terrano II à partir de :

**LUF 756.529,- (ttc)**



## New Pick-Up Double Cab 2.5 TDi Navara

Elu Pick-Up de l'Année 1999 par la presse en Belgique.

**ABS, airco, airbag, direction assistée, vitres élec-**  
**triques, commande à distance du verrouillage**

**central, jantes alu, sièges en velours, Antivol NATS IV**  
4 portes, 2.5 TDi diesel, 5 vitesses

Double Cab à partir de:

**LUF 786.942,- (ttc)**





# Calendrier d'organisation du service du commerce extérieur 1999

## Octobre

- 12.10. Audiences Etats-Unis d'Amérique
- 13.10. Visite avec des entreprises de la foire ANUGA à Cologne (Interreg PED)
- 15.10. Séminaire et visite d'une délégation tchèque
- 20.10. Séminaire République Populaire de Chine: «Relations commerciales et politiques» (Ambassade de Chine en Belgique)
- 21.10. Audiences sur le Luxembourg à Nancy (Recite)
- 27.10. Séminaire République Arabe d'Egypte: «Doing Business with Egypt: privatisation program, challenges, prospects and investment opportunities»
- 31.10.-7.11. Mission économique à La Havane (Cuba) et Santiago (Chili)

## Novembre

- 1.-3.11. Participation à la Foire de la Havane (stand commun de l'Union Européenne)
- 22.-26.11. Mission de Promotion économique en Pologne (Wocslaw, Cracovie, Varsovie)
- 24.-26.11. Boritec, Bourse internationale de la coopération, du développement et des investissements à Milan (Interreg)
- 26.-27.11. Salon des produits du terroir au Cora Messancy (Interreg PED)
- 29.11. Les Lundis de l'Exportation «E-Commerce»

## Décembre

- 6.12. Audiences Chili
- 7.12. Audiences Israël
- 7.-14.12. Mission Tourisme et Agro-Alimentaire à Hongkong et à Singapour
- 10.-11.12. Salon des produits du terroir au Cora Rocourt (Liège)(Interreg PED)

**La Belgique dispose d'un réseau d'attachés économiques et commerciaux à l'étranger pour faire de la prospection commerciale. Chaque année, les attachés économiques et commerciaux en poste à l'étranger donnent, lors de leur retour périodique en Belgique, audiences au Grand-Duché de Luxembourg, et cela en fonction des marchés qui intéressent les milieux d'affaires luxembourgeois.**

## Messen und Ausstellungen November 1999

### **Printpack P + P**

Internationale Ausstellung für Verpackung und Polygraphie  
02.11. - 05.11.1999 - Prag (CZ)  
Tél. 00420 / 2 / 67 31 55 85

### **Bik**

Fachmesse für Telekommunikation und Computer  
03.11. - 05.11.1999 - Leipzig (D)  
Tél. 0049 / 341 / 6780

### **REHA**

International - Rehabilitation - Hilfen - Pflege für behinderte Menschen  
3.11. - 6.11.1999 - Düsseldorf (D)  
Tél. 0049 / 211 / 456 001

### **BÜFA**

Fachmesse für Informatik, Kommunikation, Bürokonzeption

3.11. - 6.11.1999 - Saarbrücken (D)  
Tél. 0049 / 681 / 954 020

### **ENERGIE + UMWELT**

Internationale Fachmesse für Energietechnologie, Energieeinsparung, Umweltschutztechnik und umweltfreundliches Bauen  
3.11. - 6.11.1999 - Saarbrücken (D)  
Tél. 0049 / 681 / 954 020

### **PRODUKTION / KONSTRUKTION / AUSTRÜSTUNG**

Fachmesse für Betriebsausrüstung und Fertigungstechnik in Industrie und Handwerk  
3.11. - 6.11.1999 - Saarbrücken (D)  
Tél. 0049 / 681 / 95 40 20

### **InterAuto**

Internationale Ausstellung für die Innenausstattung von Kraftfahrzeugen

07.11. - 09.11.1999 - Köln (D)  
Tél. 0044 / 1895 / 45 45 45

### **S.I.M.B.**

Internationale Möbelmesse  
07.11. - 10.11.1999 - Brüssel (B)  
Tél. 0032 / 2 / 21 82 844

### **RadTech Europe**

Fachmesse und Konferenz für Strahlenhärtungstechnologie  
08.11. - 10.11.1999 - Berlin (D)  
Tél. 0049 / 511 / 99 10 000

### **BATIMAT**

Internationale Baumesse  
08.11. - 13.11.1999 - Paris (F)  
Tél. 0033 / 1 / 47 56 50 00

### **INTERCLIMA INTERCONFORT**

Internationale Fachausstellung der Heizungs-, Kälte- und Klimatechnik



08.11. - 13.11.1999 - Paris (F)  
Tél. 0033 / 1 / 47 56 5000

**PPMA**

Ausstellung für Verarbeitungs- und Verpackungsmaschinen  
9.11. - 11.11.99 - Birmingham (GB)  
Tél. 0044 / 181 / 77 38 111

**PRODUCTRONICA**

Internationale Fachmesse der Elektronik - Fertigung  
09.11. - 12.11.1999 - München (D)  
Tél. 0049 / 89 / 94 92 07 20

**EQUIPLAST**

Internationale Ausstellung für die Kunststoff- und Gummiindustrie  
09.11. - 13.11.1999 - Barcelona (E)  
Tél. 0034 / 93 / 23 32 000

**EUROSURFAS**

Internationale Ausstellung für Oberflächenbehandlung  
09.11. - 13.11.1999 - Barcelona (E)  
Tél. 0034 / 93 / 23 32 000

**BRAU Nürnberg**

Europäische Fachmesse für die Brau- und Getränkewirtschaft  
10.11. - 12.11.1999 - Nürnberg (D)  
Tél. 0049 / 911 / 86 060

**ASIA-ECOBEST**

Programme de coopération économique  
11.11. - 13.11.1999 - Guangzhou (Canton)  
Tél. 0086 / 21 / 63 30 97 91

**HOME electronics world**

Informations- und Verkaufsausstellung für Computer, Software, Zubehör, Videonachbearbeitung, Digital Imaging, Telekommunikation und Satellitentechnik  
12.11. - 14.11.1999 - Köln (D)  
Tél. 0049 / 234 / 94 68 80

**GÄSTE**

Internationale Fachmesse für Gastronomie, Hotellerie und Gemeinschaftsverpflegung  
14.11. - 18.11.1999 - Leipzig (D)  
Tél. 0049 / 341 / 67 80

**SISPE'99**

Salon International de la Sécurité et de la Protection de l'Environnement  
14.11. - 20.11.1999 - Alger  
Tél. 00213 / 2 / 21 01 23 - 30 - 21 01 35 - 42

**exponet Paris**

Internationale Fachmesse für Networking, Enterprise Computing und Telekommunikation  
16.11. - 18.11.1999 - Paris (F)  
Tél. 0033 / 1 / 56 52 00 40

**INCHEM TOKYO**

Internationale Ausstellung für Industriechemie und Verfahrenstechnik  
16.11. - 19.11.1999 - Tokio (Japan)  
Tél. 0081 / 3 / 34 34 34 53

**IMA**

Internationale Fachmesse Unterhaltungs- und Warenautomaten  
17.11. - 20.11.1999 - Frankfurt (D)  
Tél. 0049 / 211 / 90 19 10

**China International Exhibition on building material supermarket & equipment '99**

18.11. - 20.11.1999 - Beijing  
Tél. 0086 / 10 / 84 25 27 64

**Gastronomie-Ausstellung**

19.11. - 22.11.1999 - Lyon (F)  
Tél. 00377 / 97 98 5000



## La Référence en bâtiments d'Entreprise



Les constructions **ASTRON** sont conçues et réalisées au Luxembourg et vendues dans toute l'Europe

Contactez votre bâtisseur local **ASTRON** ou  
**Commercial Intertech S.A.**  
L-9202 Diekirch, Luxembourg  
Tél. 8 02 91-1 Fax 80 34 66  
E-Mail: [mpc@astron.lu](mailto:mpc@astron.lu)  
Internet: <http://www.astron.lu>



TUV  
DIN ISO 9001



**ASTRON** Building Systems









CD-Rom "MédiAstron" avec toutes les informations relatives aux bâtiments **ASTRON**, disponible sur simple demande

S A 2



**IGEHO**

Internationale Fachmesse für Gemeinschaftsgastronomie, Hotellerie und Restaurant  
19.11. - 24.11.1999 - Basel (CH)  
Tél. 0041 / 61 / 68 62 020

**EQUIP'HOTEL**

Weltfachmesse des Hotel- und Gaststättengewerbes, der Cafés und Gemeinschaftseinrichtungen  
20.11. - 25.11.1999 - Paris (F)  
Tél. 0033 / 1 / 47 56 5000

**HORECA EXPO**

Fachmesse für Einrichtung und Ausrüstung von Hotels, Restaurants, Cafés und Gemeinschaftsbetrieben  
21.11. - 25.11.1999 - Gent (B)  
Tél. 0032 / 9 / 24 19 211

**SPS / IPC / DRIVES**

Internationale Fachmesse und Kongress für elektrische Automatisierungstechnik - Systeme und Komponenten  
23.11. - 25.11.1999 - Nürnberg (D)  
Tél. 0049 / 711 / 61 94 60

**IFFT - INTERNATIONAL FURNITURE FAIR TOKYO '99**

Internationale Möbelmesse  
Tél. 0081 / 3 / 52 61 94 01

**MILIPOL**

Internationale Ausstellung von Ausrüstungen für innere Sicherheit,

Sicherheit von Industriegebäuden und Zivilschutz  
23.11. - 26.11.1999 - Paris (F)  
Tél. 0033 / 1 / 46 27 82 00

**MODA PRIMA / ESMA**

Internationale Fachmesse für Strickwaren und Bekleidung  
24.11. - 26.11.1999 - Mailand (I)  
Tél. 0039 / 2 / 66 10 35 55

**WOOD SHOW - FURNITEC**

Internationale Ausstellung für die Holzverarbeitende Industrie und Zulieferer  
24.11. - 28.11.1999 - Brüssel (B)  
Tél. 0032 / 2 / 47 48 474

**RESTRUCTURA**

Ausstellung Technik, Ausrüstung, Anlagen und Materialien für Bau, Renovierung und Instandhaltung  
25.11. - 28.11.1999 - Turin (I)  
Tél. 0039 / 11 / 66 44 111

**BIENNALE**

für Antiquitäten und Kunst  
25.11. - 28.11.99 - Luxemburg (L)  
Tél. 00352 / 43 991

**MOTOR-SHOW ESSEN**

Internationale Spezialmesse Automobile - Tuning - Motorräder - Oldtimer - Motorsport  
26.11. - 05.12.1999 - Essen (D)  
Tél. 0049 / 201 / 72 440

**AMTEC**

Amateurfunk und Elektronik - Börse  
28.11.1999 - Saarbrücken (D)  
Tél. 0049 / 681 / 71 949

**MariChem Europe**

Internationale Ausstellung und Konferenz für Transport, Umschlag und Lagerung flüssiger Chemikalien und Kunststoffe  
29.11. - 1.12.99 - Amsterdam (NL)  
Tél. 0044 / 1895 / 45 45 45

**RAILTEX**

Internationale Ausstellung für Eisenbahntechnik  
30.11. - 02.12.1999 - London (GB)  
Tél. 0044 / 1707 / 27 56 41

**La Semaine des Telecoms**

Ausstellung für mobilen Funkverkehr und Telekommunikation  
30.11. - 03.12.1999 - Paris (F)  
Tél. 0033 / 1 / 49 68 51 85

Für weitere Auskünfte steht die Handelskammer Ihnen gerne zur Verfügung (Frau Viviane Hoor, Tel.: 42 39 39-315). Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Organisator vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.

**Séminaires:****Kunden und Besucher besser empfangen****Programm:**

- Kommunikationsregeln und Gesprächsverhalten
- Wie wirke ich auf andere (Meine Stärken, meine Schwächen)?
- Wie sehen mich Menschen, denen ich zum ersten Mal begegne ?
- Der erste Eindruck (Chance und Gefahr)
- Beziehungsbrücken zum Kunden aufbauen, Worte, mit denen man andere gewinnt!"
- Was verrät meine Körperhaltung („Körpersprache“)
- Die Bedeutung von Höflichkeit und Zuvorkommenheit im Gespräch
- Einfache und treffende Ausdrucksweise

- Grundlegendes zur Kommunikation
- Aufmerksames Zuhören will gelernt sein
- Schwierige Gesprächssituationen besser meistern
- Verhaltenstraining für das Kontaktgespräch ( Auftreten, Erscheinungsbild, Körpersprache, Wortwahl)

**Referent:** Gerd REHBOCK, Kommunikations- und Verkaufstrainer

**Teilnehmerkreis:** Mitarbeiter von Industrie-, Handels- und Dienstleistungsbetrieben, die Kontakt zu Kunden haben

**Teilnahmegebühr:** 3.000.-LUF\*, inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke, \*Diese Weiterbildungsmaßnahme wird unterstützt durch den Europäischen Sozialfonds

**Datum:** Montag, den 8. und Dienstag, den 9. November 1999 von 8.30 bis 12.30 Uhr und von 14.00 bis 17.30 Uhr



## La sécurité informatique

### Programme:

- Les aspects fondamentaux de la sécurité du système d'information
- La sécurité de l'information
- La sécurité micro-informatique
- La sécurité des réseaux informatiques

**Conférencier:** M. Jean-Luc KÖCKLER, ingénieur, responsable de la sécurité informatique

**Public cible:** toute personne confrontée à la problématique de la sécurité informatique

**Droit d'inscription:** 7.000.- LUF, documentation et rafraîchissements inclus

**Dates:** jeudi 11 et vendredi 12 novembre 1999 de 08.30 à 12.30 heures et de 14.00 à 17.30 heures.

## Richtige Mitarbeiterführung und Delegation von Verantwortung

### Programme:

- Zur Leistung motivieren - die zentrale Führungsaufgabe
- Mitarbeitermotivation und Motivationsinstrumente
- Führungsverhalten und Konfliktbewältigung
- Das Gespräch mit dem Mitarbeiter - das zentrale Führungsinstrument
- Rollenverhalten und Statusdenken in der Gruppe
- Gruppenstrukturen und ihr Einfluß auf das Unternehmensergebnis
- Die Effektivität steigern durch Verantwortungsübertragung und Zielvereinbarung
- Die häufigsten Fehler im Führungsprozess und bei der Verantwortungsübertragung
- Tips und Hinweise zum besseren Führen
- Praktische Übungen und Fallstudien

**Referent:** Gerd REHBOCK, Kommunikations- und Personalberater

**Teilnehmerkreis:** Geschäftsführer, Personalchefs, Filialleiter, Abteilungsleiter

**Teilnahmegebühr:** 9.000.-LUF, inklusive Arbeitsunterlagen, Pausengetränke, sowie 2 Mittagessen

**Datum:** Montag, den 15. und Dienstag, den 16. November 1999 von 8.30 bis 12.30 Uhr und von 14.00 bis 17.30 Uhr

## Kundenorientierung am Telefon

### Programm:

- Warum ist Telefonieren eigentlich so schwierig ?
- Das richtige Verhalten am Telefon:
- Richtige Gesprächsführung am Telefon mit praktischen Beispielen
- Entspricht Ihre Sprech- und Redetechnik den notwendigen Anforderungen moderner Telefonkommunikation ?
- Die häufigsten Fehlerquellen beim Telefonieren
- Der Umgang mit schwierigen Kunden
- Die zehn Gebote für erfolgreiches Telefonieren
- Erstellung eines Merkmal-Kataloges für den praktischen Alltag
- Rollenspiele und praktische Übungen

**Referent:** Gerd REHBOCK, Kommunikations- und Verkaufstrainer

**Teilnehmerkreis:** Inhaber und Mitarbeiter von Industrie-, Handels- und Dienstleistungsbetrieben, die häufig telefonieren, insbesondere Verkaufssachbearbeiter im Innen- und Außendienst, Mitarbeiter von Kundendienst und Serviceabteilungen sowie Mitarbeiter im Telefonempfang, die erfolgreicher telefonieren wollen.

**Teilnahmegebühr:** 3.000.- LUF\*, inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke

*\* Diese Weiterbildungsmaßnahme wird unterstützt durch den Europäischen Sozialfonds*

**Datum:** Donnerstag, den 18. und Freitag, den 19. November 1999 von 8.30 bis 12.30 Uhr und von 14.00 bis 17.30 Uhr

## Le commerce électronique

### Programme:

- Présence sur Internet - Comment progresser?
- Le commerce électronique - Comment vendre?
- Livraison et service après-vente
- Sécurité - Savoir se protéger tout en protégeant les partenaires
- Infrastructure - Comment travailler au jour le jour?
- Exemples concrets de mise en application

**Conférencier:** Paul RETTER, consultant, chargé de cours au Centre Universitaire de Luxembourg

**Public:** ouvert

**Droit d'inscription:** 1.500.-LUF\*, documentation et rafraîchissements inclus

*\*Action formatrice cofinancée par le Fonds Social Européen*

**Dates:** mardi 23 novembre 1999 de 8.30 à 12.30 heures et de 14.00 à 17.30 heures



## Gesunde Finanzen – Gesicherte Zahlungsfähigkeit

### Programm:

- Vermögens- und Kapitalstruktur und ihre Beurteilung
- Krisensichere Finanzierung
- Kostengünstige Inanspruchnahme von kurzfristigen Krediten
- Der richtige Umfang der Eigenfinanzierung
- Substanzverluste / Scheingewinne
- Der tatsächliche Fremdfinanzierungsspielraum
- Liquiditätsanalysen
- Liquiditätskontrolle und -planung
- Innenfinanzierung, Wertberichtigungen, Selbstfinanzierung, Cash-flow
- Der Verkehr mit den Banken

**Referent:** Manfred ABELS, Diplom-Kaufmann, Unternehmensberater, Weilerswist

**Teilnehmerkreis:** Inhaber, Geschäftsführer, Filialleiter, sowie leitende Mitarbeiter von Einzelhandelsbetrieben

**Teilnahmegebühr:** 4.000.- LUF, inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke

**Datum:** Mittwoch, den 24. November 1999 von 08.30 bis 12.30 Uhr und von 14.00 bis 17.30 Uhr.

## Le crédit documentaire

**Programme:** L'objectif de cette manifestation est d'informer les intéressés sur la nature et le fonctionnement du crédit documentaire.

**Conférencier:** Jean PETRY

**Public:** ouvert à toutes les personnes intéressées par le sujet

**Droit d'inscription:** 500.- LUF

**Date:** mercredi 24 novembre 1999 de 19.00 à 21.00 heures

## Ihr persönlicher Stil entscheidet

### Programm:

- Welchen ersten Eindruck vermittele ich?
- Wie sehen mich Menschen, denen ich zum ersten Mal begegne?
- Wodurch kann ich meine Wirkung auf andere verbessern?

- Selbstsicherheit und Überheblichkeit, Komponenten, die sich ausschließen
- Wie kann ich meine persönliche Ausdruckskraft verstärken und wie steigere ich meine Überzeugungskraft?
- Wie löse ich beim Gesprächspartner positive Gefühle aus?
- Welche Menschen fördern, welche Menschen behindern meine Persönlichkeitsentwicklung?
- Grundlagen der Menschenkenntnis und des Verhaltens
- Rollenspiele, Übungen zur Selbstdarstellung und Analysetests

**Spezieller Hinweis:** Die Seminarteilnehmer haben die Möglichkeit, „schwierige“ berufliche und private Situationen vorzutragen, um Hinweise oder Vorgehensweisen zur Lösung zu erfahren.

**Referent:** Gerd REHBOCK, Kommunikations- und Verkaufstrainer

**Teilnehmerkreis:** Mitarbeiter aller Branchen, aller Ebenen, die ihre berufliche oder persönliche Situation verbessern wollen

**Teilnahmegebühr:** 3.000.- LUF\*, inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke

\* Diese Weiterbildungsmaßnahme wird unterstützt durch den Europäischen Sozialfonds

**Datum:** Donnerstag, den 2. und Freitag, den 3. Dezember 1999 von 8.30 bis 12.30 Uhr und von 14.00 bis 17.30 Uhr

## Gestern Mitarbeiter – Heute Führungskraft

### Programm:

- Die Ziele der Firma im Markt von heute und morgen
- Führen heute
- Führungsqualifikation
- Sich selbst führen
- Instrumente der Führung

**Referent:** Volker BRODBECK, Unternehmensberater, Nürnberg

**Teilnehmerkreis:** Mitarbeiter, die auf eine Führungsaufgabe vorbereitet werden sollen und Führungskräfte, die ihr Führungsinstrumentarium überprüfen wollen

**Teilnahmegebühr:** 3.000.- LUF\*, inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke

\* Diese Weiterbildungsmaßnahme wird unterstützt durch den Europäischen Sozialfonds

**Datum:** Montag, den 6. und Dienstag, den 7. Dezember 1999 von 8.30 bis 12.30 Uhr und von 14.00 bis 17.30 Uhr.



## Weiterbildung für Betriebsgründerinnen und im Betrieb mitarbeitende Ehefrauen

### MODUL 1: BETRIEBSGRÜNDUNG

**Inhalte:** Frauen als Betriebsgründerinnen - Trends und Entwicklungen in Europa, Von einer guten Idee zur Unternehmenskonzeption - Kreativität und Innovation, Gesetzlicher und steuerlicher Rahmen.

**Leitungsteam:** Angelika Gebhardt, Michèle Friederich und Hubert Ahles

**Zeit:** Donnerstag, 4. November 1999, 18.30 Uhr, Handelskammer

### MODUL 2: MARKETING

**Inhalt:** Konzepte des Marketings.

**Leitungsteam:** Angelika Gebhardt und als Experten Paul Wagner

**Zeit:** Donnerstag, 11. November 1999, 18.30 Uhr, Handelskammer

### MODUL 3: PLANNING & FINANZVERWALTUNG

**Inhalt:** Finanzplanung und öffentliche Förderprogramme, Vergeben von Krediten, Vom Umgang mit Geld aus der Sicht von Frauen.

**Leitungsteam:** Angelika Gebhardt und als Expertin Danielle Raccogli, BGL

**Zeit:** Donnerstag, 18. November 1999, 18.30 Uhr, Handelskammer

### MODUL 4: ARBEITSRECHT

**Inhalt:** Allgemeine Übersicht des Luxemburger Arbeitsrechts.

**Leitungsteam:** Angelika Gebhardt und als Experten Michel Folmer, Handelskammer

**Zeit:** Donnerstag, 25. November 1999, 18.30 Uhr, Handelskammer

### MODUL 5: ÖFFENTLICHE HILFEN

**Inhalt:** Vorstellung und Erklärung der öffentlichen Mittel.

**Leitungsteam:** Angelika Gebhardt und als Experten Michèle Friederich, Handelskammer und Charles Bassing, Handwerkskammer

**Zeit:** Donnerstag, 2. Dezember 1999, 18.30 Uhr, Handelskammer

### MODUL 6: SOZIALE SICHERHEIT

**Inhalt:** Ökonomische und soziale Stellung von Frauen in Klein- und Mittelbetrieben, Rechtsgrundlagen, Möglichkeiten einer eigenen Sozialversicherung für Co-Unternehmerinnen.

**Leitungsteam:** Angelika Gebhardt und als Expertin Thérèse Gorza, Zentralstelle für Sozialversicherungen

**Zeit:** Donnerstag, 9. Dezember 1999, 18.30 Uhr, Handelskammer

Die Arbeitssprache der Weiterbildung ist Luxemburgisch und Deutsch. Die Einschreibung in die Weiterbildung ist kostenlos. Interessenten können sich bei der Handelskammer einschreiben, Frau Michèle Friederich, Tel.: 42 39 39-337, fax: 43 83 26, e-mail: michele.friederich@cc.lu.

## Informatique et Innovation

### 3<sup>e</sup> cycle universitaire en formation continue à Luxembourg

A compter d'octobre 1999, le Centre de Recherche Public Henri Tudor propose en collaboration avec L'Institut Supérieur de Technologie, un programme de formation continue en «Informatique et Innovation» sanctionné par un diplôme universitaire de 3<sup>e</sup> cycle de l'Université Nancy 2 (DU) ou des Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur (DES). Cette formation s'adresse à des informaticiens en activité qui évoluent vers des fonctions de management, et à des correspondants informatiques aguerris issus des département fonctionnels. Il a pour principaux objectifs :

- l'analyse des impacts et des évolutions des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans l'entreprise,
- la maîtrise des techniques de management des TIC,
- un partage des bonnes pratiques en stratégie d'innovation par les TIC.

La formation se déroulera sur 18 mois, sous la forme d'une vingtaine de séminaires de deux jours, de deux groupes de travail alliant sessions réelles et sessions virtuelles, ainsi que d'un projet d'innovation réalisé en entreprise. Renseignements et inscription: <http://www.sitel.lu> ou Mme Cécile Cavalade - email: [spiral@spiral.lu](mailto:spiral@spiral.lu) - Tél. (352) 42 44 01 - Fax: (352) 42 49 75



## Ventes sous forme de liquidations

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Par ailleurs, les dates indiquées renseignent sur la période de liquidation autorisée; les commerçants visés sont toutefois libres de fixer la période de liquidation effective, en débutant p. ex. la liquidation à une date postérieure à celle indiquée et en terminant à une date antérieure.

Situation au 15/09/99:

### **ABITAS S.à r.l.**

15, rue Glesener  
L-1631 LUXEMBOURG  
c9128/99  
17/03/1999 - 16/03/2000  
cessation complète de l'activité commerciale

articles d'ameublement, tapis, articles de literie et articles de bimbeloterie

### **ACCESSOIRES HILGES S.à r.l.**

37B, rue des Romains  
L-8041 STRASSEN  
c9114/98  
29/01/1999 - 28/01/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de maroquinerie et accessoires en cuir

### **ADAMY Raymond**

70, rue de l'Alzette  
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9094/98  
10/11/1998 - 09/11/1999  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles d'horlogerie, bijouterie, orfèvrerie, cristaux et articles d'optique (à l'exclusion de lunettes)

### **ALDOBINI S.à r.l.**

9, rue du Fossé  
L-1536 LUXEMBOURG  
c9178/99  
03/07/1999 - 02/07/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de confection

### **ARTICLES DE PECHE ROBY S.à r.l.**

2, place Léon XIII  
L-1929 LUXEMBOURG

c9143/99  
01/04/1999 - 31/03/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de pêche et d'alevins

### **BALTHASAR Emilie**

10, rue de la Fontaine  
L-9521 WILTZ  
c9134/99  
03/07/1999 - 02/06/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de maroquinerie

### **BASSING Claude**

11, avenue de la Porte-Neuve  
L-2227 LUXEMBOURG  
c9176/99  
15/07/1999 - 14/07/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
fourrures

### **BAUS Marie**

55, rue de la Libération  
L-8245 MAMER  
c9200/99  
07/09/1999 - 06/09/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles textiles et vêtements

### **BECKER Jan**

21, rue de l'Alzette  
L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9096/98  
10/11/1998 - 09/11/1999  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de maroquinerie, articles de fausse-bijouterie, jouets, articles pour fumeurs, articles de vêtements de sport

### **BEIM FISCHER S.à r.l.**

54, route d'Esch  
L-3921 MONDERCANGE  
c9122/99  
01/04/1999 - 31/03/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de pêche

### **BOUTIQUE BAMBOLA S.à r.l.**

14, route de Luxembourg  
L-3253 BETTEMBOURG  
c9171/99  
03/07/1999 - 02/07/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles d'habillement et accessoires de mode y assortis

### **BOUTIQUE PIPELINE S.A.**

24-26, place de la Gare  
L-1616 LUXEMBOURG  
c9107/98  
26/11/1998 - 27/11/1999  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles et vêtements de sport

### **BRITT & STEFAN DESIGN S.à r.l.**

32, rue Beaumont  
L-1219 LUXEMBOURG  
c9119/98  
16/01/1999 - 15/01/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de cadeaux, de décoration et articles de textiles et d'ameublement

### **CARINA S.à r.l.**

77, rue de l'Alzette  
L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9084/98  
02/11/1998 - 01/11/1999  
cessation complète de l'activité commerciale  
confection pour dames et fillettes, articles de bonneterie, chemiserie et lingerie

### **CENTRAL CASPIAN S.à r.l.**

12, rue de l'Alzette  
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9089/98  
17/11/1998 - 16/11/1999  
cessation complète de l'activité commerciale  
tapis et articles d'artisanat d'art

### **CENTRAL CASPIAN S.à r.l.**

5, rue Jean Jaurès  
L-3490 DUDELANGE  
c9089/98A  
17/11/1998 - 16/11/1999  
cessation complète de l'activité commerciale  
tapis et articles d'artisanat d'art

### **CENTRAL SHOE S.A.**

Z.I. auf der Hohkaul  
L-5280 SANDWEILER

c9182/99  
01/09/1999 - 30/11/1999  
transformation immobilière  
chaussures et articles en cuir

### **CENTRAL SHOE S.A.**

Centre commercial Langwies  
L-6131 JUNGLINSTER  
c9182/99  
01/09/1999 - 30/11/1999  
transformation immobilière  
chaussures et articles de maroquinerie sur une surface de vente de 391 m<sup>2</sup>

### **CENTRALE DES BONNES BOISSONS S.à r.l.**

7, Grand-Rue  
L-9710 CLERVAUX  
c9181/99  
07/09/1999 - 06/12/1999  
cessation d'une branche  
cadeaux-souvenirs, articles en céramique et articles de verrerie

### **CONNIE'S S.à r.l.**

81, rue de l'Alzette  
L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9201/99  
01/10/1999 - 31/12/1999  
déménagement: centre commercial Belle Etoile, Bertrange  
articles d'habillement et accessoires

### **COVADEL S.A.**

7, rue Philippe II  
L-2340 LUXEMBOURG  
c9164/99  
21/05/1999 - 20/05/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles textiles et articles d'habillement

### **CUIRTEX S.A.**

24, avenue de la Gare  
L-4131 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9170/99  
31/07/1999 - 31/10/1999  
transformation immobilière  
articles d'habillement, articles de maroquinerie

### **DIMMER-ZIMMER S.à r.l.**

2, rue Scheerbach  
L-7625 LAROCLETTE  
c9202/99  
19/09/1999 - 18/12/1999  
transformation immobilière  
combustibles, bois et matériaux de construction, articles de quincaillerie, articles de ménage, appareils électro-ménagers

### **ELECTRE S.à r.l.**

26, rue de l'Alzette  
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9082/98  
16/10/1998 - 15/10/1999  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles textiles, articles de confection, articles de bonneterie et articles de mode assortis



**ELECTRICITE KOHNEN S.A.**

54, Grand-Rue  
L-8501 REDANGE-SUR-ATTERT  
c9083/98  
24/10/1998 - 23/10/1999  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles électriques

**FAARWEGESCHAEFT KAELDALL S.à. r.l.**

82, route de Tétange  
L-3672 KAYL  
c9086/98  
05/11/1998 - 04/11/1999  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de peinture et de décoration

**GLODT Joseph**

9, Grand-Rue  
L-9530 WILTZ  
c9133/99  
17/03/1999 - 16/03/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles électriques, petits meubles, articles de quincaillerie et machines agricoles

**GOERGEN**

**Marie-Thérèse**  
3, rue du Pont

L-5559 REMICH  
c9105/98  
01/02/1999 - 31/01/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
meubles

**HAMPELMANN S.à r.l.**

120, rue de Fischbach  
L-7447 LINTGEN  
c9194/99  
01/09/1999 - 31/08/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de confection et articles textiles

**INCOGNITO S.à r.l.**

47, avenue de la Gare  
L-1611 LUXEMBOURG  
c9097/98  
27/11/1998 - 26/11/1999  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de confection et accessoires de mode y relatifs, articles de lingerie et articles de chemiserie

**JACOBS Henriette**

98, rue de l'Alzette  
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9140/99  
01/04/1999 - 30/03/2000  
cessation complète de l'activité commerciale

articles de confection, accessoires de mode assortis, articles textiles, articles de mercerie-bonneterie-lingerie-chemiserie

**KLEIN-ANGELSBURG ETTELBRUCK S.à r.l.**

105, Grand-Rue  
L-9051 ETTELBRUCK  
c9166/99  
26/05/1999 - 25/05/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de confection et accessoires de mode y assortis, articles de lingerie et articles de bonneterie

**LEINER Hortense**

30, avenue Dr. Gaasch  
L-4818 RODANGE  
c9153/99  
03/05/1999 - 02/05/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de mercerie-bonneterie-lingerie et articles de confection

**LIBRAIRIES REUNIES S.A.**

41, rue Prince Henri  
L-9047 ETTELBRUCK  
c9199/99  
25/08/1999 - 24/11/1999  
déménagement: 39, rue Prince Henri, L-9047 Ettelbruck

articles de librairie-papeterie, disques et cassettes audio et video, articles de mercerie-bonneterie-lingerie-chemiserie photographiques et optiques

**MAISON CHARLES KRECKE S.à r.l.**

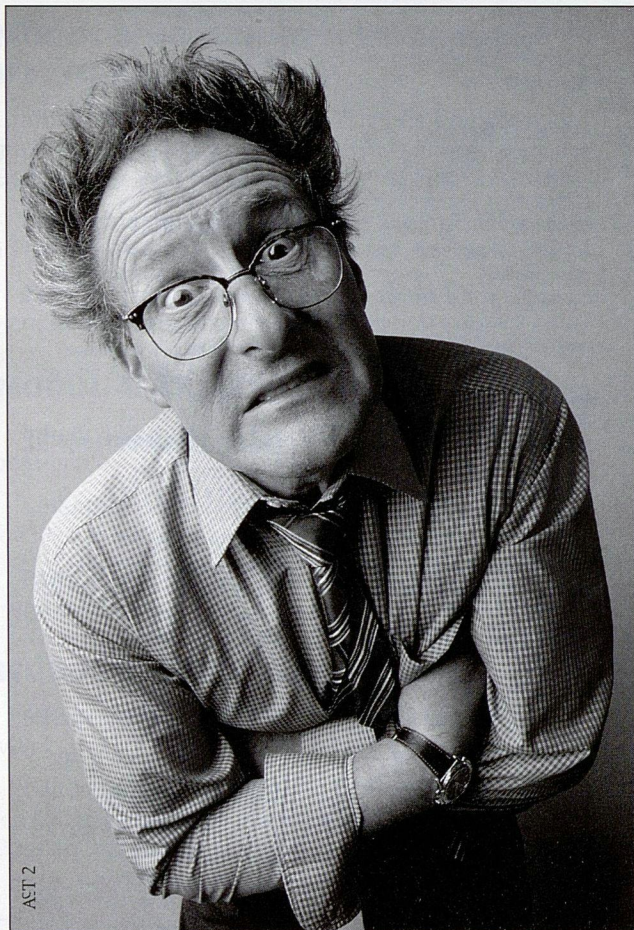
99, rue de l'Alzette  
L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9151/99  
02/05/1999 - 01/05/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles d'horlogerie-bijouterie-orfèvrerie, articles en cristal et objets d'art

**MEHRABKHANI Farahmand**

6, boulevard de Verdun  
L-2670 LUXEMBOURG  
c9081/98  
20/10/1998 - 19/10/1999  
cessation complète de l'activité commerciale  
tapis

**MOBILIER ARTISANAL S.A.**

3, rue Hogenberg  
L-1735 LUXEMBOURG  
c9197/99  
07/09/1999 - 06/12/1999  
déménagement: 55A, route de Luxembourg, L-4972 Dippach



AST 2

## Du mal à suivre?

Si cette situation vous provoque un air de déjà vu, n'oubliez pas que Key Job vous offre assistance, service et formation: *Windows Word • Excel • Access • PowerPoint • FrontPage Internet • C++ • Lotus Notes • Visual Basic Corel • Visio • Outlook...*

Cours en Français, Anglais, Luxembourgeois et Allemand.



3, rue d'Alsace L-1122 Luxembourg  
Tél.: (352) 49 06 09-1 Fax: (352) 49 06 70  
E-mail: sales@keyjob.lu



articles d'ameublement, articles de décoration pour intérieurs, cuisines incorporées et appareils électro-ménagers

#### **MONO S.A.**

47, boulevard Royal  
L-2449 LUXEMBOURG  
c9169/99  
03/07/1999 - 02/07/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
disques, cassettes magnétiques et articles de bimbelerie

#### **NEW ENGLAND RENE THEIS & CIE S.à r.l.**

74, Grand-Rue  
L-1660 LUXEMBOURG  
c9132/99  
01/04/1999 - 31/03/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de confection

#### **PAULUS Dagrün**

82, avenue de la Libération  
L-3850 SCHIFFLANGE  
c9129/99  
16/03/1999 - 15/03/2000  
cessation complète de l'activité commerciale

articles électriques, articles électroniques et électro-ménagers  
articles de lustrerie et articles de quincaillerie

#### **REVE S.à r.l.**

92, Grand-Rue  
L-9051 ETTTELBRUCK  
c9130/99  
20/03/1999 - 19/03/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles textiles, articles de mercerie-bonneterie et articles de lingerie

#### **SCHARES Roger**

7A, rue de Helmdange  
L-7360 HELMDANGE  
c9142/99  
24/04/1999 - 23/04/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
antiquités, articles d'ameublement usagés et articles de brocante, éléments en béton armé et bois brut

#### **SCHOMMER S.à r.l.**

7, avenue de la Gare  
L-1611 LUXEMBOURG

c9148/99  
15/04/1999 - 14/04/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de ménage, articles en faïence et en porcelaine  
lampadaires, articles de lustrerie et articles de bimbelerie

#### **SUCKEL S.à r.l.**

65, avenue G.D. Charlotte  
L-3441 DUDELANGE  
c9167/99  
01/06/1999 - 31/05/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de confection

#### **TEK, TECHNICS, ENGINEERING & KNOW HOW**

Centre Neuberg, Grand-Rue  
LUXEMBOURG  
c9075/98  
17/10/1998 - 16/10/1999  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles textiles et en cuir

#### **TREND S.A.**

31, Grand-Rue  
L-9710 CLERVAUX  
c9203/99

01/10/1999 - 31/12/1999  
déménagement: 49, route de Clervaux, L-9990 Weiswampach  
articles équestres et accessoires

#### **WOLFF-WEYLAND S.à r.l.**

24, rue Prince Henri  
L-9047 ETTTELBRUCK  
c9121/99  
15/04/1999 - 14/04/2000  
cessation complète de l'activité commerciale  
équipements, outillage et machines pour l'exécution de travaux de jardinage, de matériel pour le génie civil, d'articles de loisirs...

#### **WULLMAART-POMMERLOCH S.A.**

14, route de Bastogne  
L-9636 POMMERLOCH  
c9204/99  
01/09/1999 - 30/11/1999  
transformation immobilière  
articles d'ameublement, articles électriques, articles de quincaillerie et d'artisanat d'art, articles d'entretien



## Professional Business Software

**Oscar!** et logiciels à votre mesure

# La gestion d'entreprise qui diminue vos frais

#### Vos avantages:

- Conçu pour Windows 95/98 et Windows NT
- Euro et An 2000 intégrés
- Extrêmement convivial, puissant et professionnel
- Solution extensible et adaptable à vos besoins
- Plusieurs centaines de modules installés
- Plus de 10 ans d'expérience pratique
- Garantie de conformité à la législation luxembourgeoise
- Versions spécifiques aux différents types de sociétés
- Télémaintenance (support rapide et économique)
- Présence de tous les multis
- Récupération des données depuis votre ancien logiciel



**Oscar! 2000**  
PASSAGE À L'AN

#### Sales Office

198, rue de Beggen • L-1220 Luxembourg  
Tél. (352) 42 95 70 • Fax (352) 43 45 11-33  
e-mail: contact@pbs.lu • web site: www.pbs.lu

**Mettez-nous à l'épreuve!** Contactez-nous pour avoir de plus amples informations ou une présentation individuelle de **Oscar!** en vos locaux





**Il y a ceux qui confient  
la santé de leur entreprise à des généralistes,  
et ceux qui préfèrent des spécialistes.**

Pour que votre entreprise reste en bonne santé,  
la BIL vous offre un véritable partenariat. Nos spécialistes vous écoutent  
et vous aident à identifier vos besoins et attentes spécifiques.

Et comme votre entreprise est unique, ils vous proposent  
des solutions personnalisées. Venez les rencontrer,  
ils vous aideront à consolider la bonne santé de votre entreprise.

BANQUE INTERNATIONALE   
A LUXEMBOURG

DEXIA

Société anonyme, fondée en 1856, 69 route d'Esch, L-2953 Luxembourg  
Petites et moyennes entreprises : Tél. : 4590-2285 – Fax : 4590-2086  
<http://www.bil.lu> – e-mail : [contact@bil-dexia.com](mailto:contact@bil-dexia.com)

VOUS,  
AVANT  
TOUT.



## IPR-HELPDESK

# Une aide en propriété intellectuelle pour vos projets de recherche européens

L'innovation est un facteur décisif de renouvellement de la structure économique, de création d'emplois de qualité et, d'une manière générale, d'ouverture de nouvelles perspectives pour l'industrie. Les brevets jouent un rôle vital dans le soutien à l'innovation, non seulement pour protéger les idées nouvelles, mais aussi pour fournir l'accès aux technologies existantes en vue de leur exploitation sous licence.

Les entreprises et centres de recherche qui font appel à la Commission européenne pour le financement de leur projet de recherche sous le cinquième programme cadre de recherche et de développement technologique (5<sup>e</sup> PCRD), doivent gérer un certain nombre de questions contractuelles et de droit de la propriété intellectuelle (DPI).

Afin d'aider les participants aux projets de recherche, la Commission européenne a mis en place IPR-Helpdesk (Intellectual Property Rights). Il s'agit d'un point de référence pour toutes les questions de DPI au sein de l'Union européenne.

Les missions de ce service sont les suivantes:

- 1) Conseil et assistance aux projets de recherche financés par l'Union européenne sur les questions relatives aux DPI;
- 2) Mise en relation des visiteurs, le cas échéant, avec des conseillers ou les services compétents;
- 3) Sensibilisation du public à l'importance de la protection des droits relatifs à la propriété intellectuelle en Europe.

A cet effet, l'IPR-Helpdesk utilise principalement deux outils:

- un site internet (<http://www.cordis.lu/ipr-helpdesk/>) qui fournit des informations sur le DPI nécessaire à toute personne engagée dans les activités de recherche technologique ou toute autre activité innovante;
- une assistance téléphonique ( tél.: +352 47 11 11 1) gratuite pour tout participant à des projets de recherche financés par l'Union européenne. Une fois enregistrés, les participants peuvent adresser leurs questions à l'équipe d'experts juridiques de l'IPR-Helpdesk en français, anglais, allemand, espagnol ou italien.

A noter que l'IPR-Helpdesk a un rôle plus informatif que consultatif et ne se substitue pas aux offices nationaux de brevets, aux conseils en brevets ou aux avocats.

## Séminaire sur l'application de l'analyse thermique et calorimétrie dans l'industrie agro-alimentaire

Du 8 au 10 novembre 1999, le CPE (Ecole supérieure de Chimie, Physique et Electronique) de Lyon organise un séminaire sur les derniers développements de l'analyse thermique et de la calorimétrie dans le domaine de l'agro-alimentaire pour les cadres, ingénieurs et techniciens supérieurs des services de recherche-développement (R&D) et contrôle qualité de l'industrie agro-alimentaire et des industries associées (fournisseurs et utilisateurs). Ce séminaire vise à informer sur les potentialités de plusieurs méthodes de caractérisation des ingrédients alimentaires, produits de base et produits finis dans les filières de l'industrie alimentaire (alimentation humaine et animale), tant au niveau du laboratoire de recherche que du laboratoire de contrôle. Différents thèmes seront abordés tels que: la caractérisation des produits alimentaires contenant de l'amidon, le suivi de la dénaturation des protéines animales dans les produits carnés après cuisson / congélation, la caractérisation des produits laitiers et l'influence des traitements thermiques, .../...

Inscription avant le 25 octobre 1999. Pour tout renseignement contactez: LUXINNOVATION GIE, Mlle Brigitte De Haeck, B.P. 1372, L- 1013 Luxembourg, tél.: 43 62 63-1, fax: 43 81 20; e-mail: luxinnovation@luxinnovation.lu

## Bourse EUREKA: „AUTO 2005“

# Technologies avancées pour une nouvelle génération de véhicules.

Dans le cadre du programme international EUREKA se tiendra du 25 au 26 novembre à Valence en Espagne la manifestation «Auto 2005» organisée par le CDTI (Agence Nationale pour le développement de la technologie industrielle) en coopération avec le Ministère espagnol de l'Industrie et de l'Energie, l'Insti-



tut de Valence pour les PME et différents centres de recherche, associations et sociétés espagnoles.

L'événement «Auto 2005» s'adresse aux industries et centres de recherche de toute l'Europe ayant une activité dans le domaine de l'automobile. Cette manifestation vise à promouvoir l'échange d'informations et d'idées, de développer des contacts internationaux et des partenariats ainsi que de stimuler l'élaboration de projets innovants dans le domaine de la

recherche et du développement technologique. Les participants auront la possibilité d'assister à des forums de discussions et workshops ou de planifier des entretiens individuels.

Inscriptions avant le 15 octobre. Pour tout renseignement veuillez contacter: LUXINNOVATION, M. Gilles Schlessler, B.P. 1372, L-1013 Luxembourg, tél. : 43 62 63-1, fax : 43 81 20; e-mail : luxinnovation@luxinnovation.lu

## Le bogue de l'an 2000

### ENTREPRISES passerez-vous l'an 2000?

Le passage à l'an 2000 est un événement majeur pour les entreprises. Il pourrait entraîner de graves conséquences si elles ne s'y préparent pas à temps. La «panne de l'an 2000» pourrait altérer, voire interrompre les traitements de la paye, de la comptabilité, de la gestion de stocks, ..., mais aussi le fonctionnement des machines outils, des chaînes de production, des systèmes de surveillance et de sécurité, des tapis roulants, des ascenseurs, de l'air conditionné, du chauffage, des barrières de parkings...

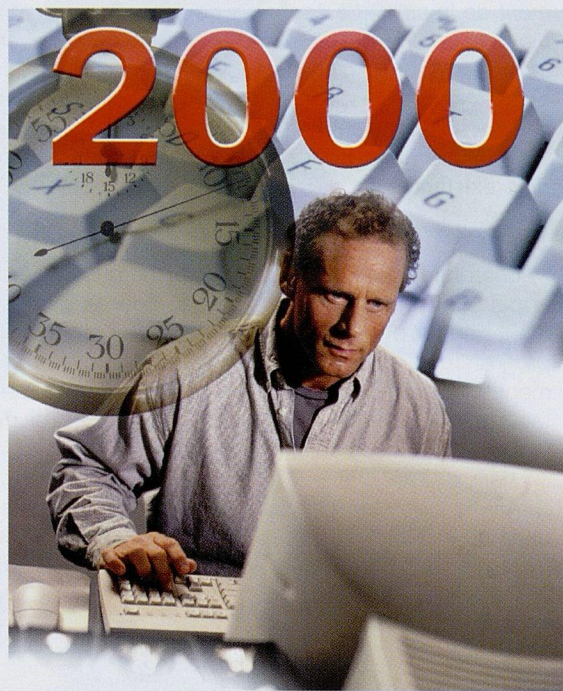
Le passage à l'an 2000 est inéluctable, et il peut remettre en cause le bon fonctionnement de votre entreprise. Pendant des décennies, les dates ont été enregistrées sur six chiffres, dont deux seulement permettent aux systèmes de reconnaître l'année (par exemple, 01/02/97 représente le 1<sup>er</sup> février 1997) Le 1<sup>er</sup> janvier 2000 est donc représenté, dans la plupart des dispositifs électroniques, par 01/01/00, ce qui équivaut électroniquement au 1<sup>er</sup> janvier 1900, ou à d'autres dates.

Cette erreur d'interprétation peut se produire dans vos systèmes partout où il y a calcul ou comparaison, c'est-à-dire, partout dans votre entreprise: en gestion, en fabrication, en planification.

Votre responsabilité de chef d'entreprise est engagée. Vous devez, dès aujourd'hui, mettre en oeuvre de façon urgente et concrète, les travaux d'analyse et d'adaptation requis. Vous devrez être, dans votre entreprise, le moteur de l'action, et le passage obligé du contrôle d'avancement du projet «an 2000». Votre responsabilité de chef d'entreprise est engagée vis-à-vis de vos salariés, de vos clients, de vos fournisseurs en général. Vous pouvez être pénalement responsable des accidents du travail qui seraient causés par une carence ou une insuffisance dans l'organisation de ce passage.

### Une démarche en dix actions

Vous avez bien sûr pris conscience des risques importants que tout retard dans l'application des systèmes informatiques et techniques à l'an 2000 fait



courir à votre entreprise. Il ne s'agit pas seulement d'une mise à jour informatique, mais d'adaptations complexes qui couvrent de nombreux domaines de votre entreprise : systèmes d'information (matériels et logiciels, applications, paie des personnels, facturation, gestion client...), systèmes de production (bureau d'étude, base de données techniques ou industrielles, chaîne de fabrication, machine outils, approvisionnements...) bâtiments, réseaux internes de télécommunications, sécurité, transports...

Les dix actions évoquées ci-après ont pour seul objet d'identifier les principales étapes à respecter dans votre démarche an 2000:

1. Vous avez désigné un responsable «an 2000» animant une équipe représentative de l'ensemble des activités ou domaines de l'entreprise, sans oublier aucun.
2. Vous avez sensibilisé et impliqué tous les personnels de l'entreprise, à tous niveaux, sur cet enjeu majeur, et fait en sorte que dans sa zone de compétence ou de visibilité, chaque salarié soit en mesure d'informer sa hiérarchie sur les problèmes ou les risques de dysfonctionnement qu'il perçoit.



2354	394	C855	179	878	207
2355	748	C856	179	879	207
2356	485	C857	179	880	207
2357	635	C858	179	881	207
2358	493	C859	179	882	207
2359	354	C860	180	883	207
2360	631	C861	180	884	207
2361	573	C862	180	885	207
2362	489	C863	176	886	207
2363	515	C864	182	887	207
2364	768	C865	171	888	207
2365	647	C866	132	889	207
2366	821	C867	132	890	207
2367	899	C868	139	891	207



**AN 2000**

**NOUS VOUS PROPOSONS:**

- 1 QUELS SONT LES RISQUES
- 2 LES 3 PHASES
- 3 CHECKLIST DU MATÉRIEL SUSCEPTIBLE DE NE PLUS FONCTIONNER APRÈS L'AN 2000
- 4 LES OUTILS DISPONIBLES



**LE PLAN DE SECOURS  
COUNTDOWN  
AN 2000**



## 3... 2... 1... novembre... décembre... janvier 2000

A moins de 60 jours de l'échéance de l'an 2000, il est essentiel que les entreprises qui ont mis du temps à réagir ou qui n'ont pas encore débuté leurs projets an 2000, rattrapent le temps perdu.

Rappelez-vous que le problème est incontournable mais non insurmontable. Une planification d'urgence bien soignée et des mesures immédiates permettront à votre entreprise de continuer à fonctionner et de franchir le cap de l'an 2000.

Si votre évaluation des risques indique que vous courez des risques importants, vous devez faire immédiatement une planification de secours. Toutefois, l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan de secours détaillé peuvent être coûteuses et laborieuses.

C'est la raison pour laquelle vous devriez vous concentrer à court terme sur la conversion des systèmes critiques, en termes généraux, les stratégies de réaction et de riposte en cas de pannes de systèmes et déterminer les délais de conversion des systèmes clés.

## Quels sont les risques?

**Voici quelques conséquences possibles:**

- mauvais fonctionnement des ordinateurs et des logiciels;
- mauvais fonctionnement des procédés de fabrication de votre entreprise;
- perte ou détérioration de vos données;
- mauvais fonctionnement de votre système de gestion des stocks;
- impossibilité de produire une liste de vos comptes clients;
- impossibilité d'émettre vos bulletins de salaire;
- impossibilité de livrer votre produit;
- impossibilité pour vos fournisseurs de livrer leurs produits;
- impossibilité pour vos clients de recevoir les produits que vous leur livrez;
- impossibilité de facturer vos clients;
- impossibilité de payer vos fournisseurs ou vos créanciers;
- problème de liquidité financière;

## Les 3 phases:

**Le processus de l'adaptation de votre entreprise à l'an 2000 dépend de la période quand vous débutez votre projet:**

**Phase: 3... 2... 1... novembre 1999**

Réagir dans le bref délai et faire le maximum pour éviter les contraintes liées à la problématique de l'an 2000.

**Phase: 3... 2... 1... décembre 1999**

Faire que le nécessaire, afin d'assurer le fonctionnement de votre entreprise après le passage au nouveau millénaire.

**Phase: 3... 2... 1... janvier 2000**

Faire tout le possible pour éviter la fermeture de l'entreprise.

## Phase: 3... 2... 1... novembre 1999

**L'An 2000 est à moins de 60 jours de l'échéance...**

### 1. Développer le plan préliminaire

- Déterminer les systèmes critiques liés au business;
- Décrire les stratégies de réaction;
- Déterminer les délais de conversion des systèmes clés;
- Estimer le coût de la mise en oeuvre des mesures d'urgence;
- Contacter vos fournisseurs, afin de recevoir toutes les informations concernant la comptabilité an 2000.



## 2. Déterminer le plan de secours détaillé

- Attribuer des pouvoirs et des responsabilités clairs;
- Définir les processus opérationnels d'échange;
- Élaborer des stratégies détaillées;
- Déterminer les besoins en ressources.

## 3. Réaliser la phase d'adaptation

- Faire un backup du système informatique;
- La mise à niveau des matériels;
- Exécuter les modifications et adaptations;
- Phase test pour les systèmes modifiés;
- Prendre en charge l'acquisition d'un ordinateur de secours;
- Continuer l'adaptation de vos systèmes moins critiques.



## Phase: 3... 2... 1... décembre 1999

*L'an 2000 est à moins de 30 jours de l'échéance...*

### 1. Déterminer le plan de secours détaillé

- Déterminer les systèmes critiques liés au business;
- Audit sécurité du système d'information;
- Préparer les informations vitales sur support papier;
- Être à jour avec la gestion journalière; (facturation, offres, devis, comptabilité)
- Élaborer des scénarios de fonctionnement sans l'appui informatique;
- Ne pas accorder des congés;
- Contacter les fournisseurs, afin de recevoir toutes les informations concernant la comptabilité an 2000 de vos matériels.

### 2. Réaliser la phase d'adaptation

- Définir les processus opérationnels d'échange;
- Faire un backup du système informatique;
- La mise à niveau des matériels;
- Exécuter les modifications et adaptations;
- Phase test pour les systèmes modifiés;
- Prendre en charge l'acquisition d'un ordinateur de secours;
- Continuer l'adaptation de vos systèmes moins critiques.

## Phase: 3... 2... 1... janvier 2000

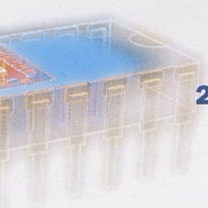
*Le nouveau millénaire vient de commencer...*

### 1. Déterminer le plan de secours détaillé

- Contacter la hotline " An 2000 " en cas de besoin;
- Contacter le CRP-Henri Tudor pour plus d'informations;
- Prévoir l'utilisation des outils standards; (calculatrice, bloc facturation, comptabilité manuelle, etc...);
- Déterminer les systèmes critiques liés au business.
- Contacter les fournisseurs, afin de recevoir toutes les informations concernant la comptabilité an 2000 de vos matériels.

### 2. Réaliser la phase d'adaptation

- Exécuter les modifications et adaptations des systèmes critiques;
- Phase de test pour les systèmes modifiés;
- Continuer l'adaptation de vos systèmes moins critiques.



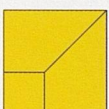




DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



CRP Henri Tudor



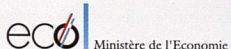
CHAMBRE DES  
METIERS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



CONFÉDÉRATION  
DU COMMERCE  
LUXEMBOURGEOIS



FÉDÉRATION  
DES ARTISANS  
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF



Ministère de l'Économie



LUXEMBOURG

Brochure réalisée avec le soutien :

- du Gouvernement luxembourgeois
- de l'Association des Compagnies d'Assurances du Luxembourg
- de L'Institut des Réviseurs d'Entreprises
- du Centre de Recherche Public - Centre Universitaire
- ABBL Association des Banques et Banquiers Luxembourgeois

## CHECKLIST DU MATÉRIEL SUSCEPTIBLE DE NE PLUS FONCTIONNER APRÈS L'AN 2000:

### Tous les logiciels et matériels informatiques:

systèmes centraux • mini-ordinateurs • ordinateurs personnels et logiciels standard • applications personnalisées • applications gérées par serveur central • réseaux locaux • réseaux étendus • logiciel de paie, de gestion des stocks et de comptabilité

### Les éléments " non reliés " à la technologie tels que:

systèmes de sécurité et de contrôle d'accès (p.ex.: cartes d'accès) • télécopieurs avec dispositif d'inscription de la date et de l'heure • coffres-forts et minuteries • alarmes • appareils mécaniques • dispositifs intelligents ou de robotique • systèmes et standards téléphoniques • systèmes de visioconférence • système de chauffage, de ventilation et de climatisation • véhicules munis de systèmes électroniques ou de microprocesseurs • unités de contrôle environnemental • équipement de contrôle des procédés • équipement pour l'impression de l'emballage • équipement pour codes à barre • appareils/mécanismes de contrôle des dates d'expiration • magnétoscopes • ascenseurs • commodités papeterie, formules, publications

## SÉMINAIRES:

### CONDUITE DE PROJET AN 2000 / PLAN DE SECOURS.

Nous proposons d'apporter aux entreprises sensibilisées les compétences et les outils nécessaires à la gestion d'un projet an 2000. Suite à une formation intensive, votre responsable an 2000 évaluera les risques encourus par votre entreprise et mettra en place un plan d'action correcteur et un plan de secours.

- 20 octobre 1999 de 12h00 à 14h30, à Luxembourg
- 27 octobre 1999 de 12h00 à 14h30, à Esch-sur-Alzette
- 17 novembre 1999 de 12h00 à 14h30, à Luxembourg

CRP-Henri Tudor 6, rue Coudenhove-Kalergi L-1359 Luxembourg-Kirchberg  
ou Technoport Schlassgoart 66, rue de Luxembourg L-4002 Esch-sur-Alzette

Informations et Inscriptions: 425991 - 231

Prix: 2 000.- LUF (sandwiches et boissons inclus)

## LES OUTILS DISPONIBLES:

### Plaquette d'information:

### Outils standards An 2000:

Définition de conformité, check-list, lettres, démarche An 2000

Site Internet: [www.crphl.lu/an2000](http://www.crphl.lu/an2000)

### Contacts An 2000:

CRP Henri Tudor

M. Patrick Bortuzzo / Tél. 42 59 91 - 1

Chambre de Commerce

M. Marc Faber / Tél. 42 39 39 - 331

Chambre des Métiers

Mme Christiane Bram / Tél. 42 67 67 - 227

### Hotline An 2000:

Centre de Recherche Public Henri Tudor / Tél. 42 59 91 - 231

### Formations An 2000 sur mesure:

Centre de Recherche Public Henri Tudor / Tél. 42 59 91 - 231



3. Vous avez mis en place une procédure de compte rendu régulier, mensuel de préférence, directement auprès de vous-même ou de la direction générale. Vous avez prévu d'être informé sur toute difficulté sérieuse pouvant survenir.
4. Vous avez fait établir un inventaire détaillé des domaines d'activité, systèmes ou sous-systèmes devant faire l'objet de mise à niveau.
5. Vous avez identifié les systèmes les plus critiques pour l'activité de l'entreprise (sécurité des personnes, enjeux économiques majeurs), et fixé les priorités qui en résultent.
6. Vous avez saisi par lettre officielle tous les fournisseurs pour qu'ils garantissent la compatibilité à l'an 2000 des matériels, logiciels et systèmes fournis, ou qu'à défaut, ils vous indiquent les adaptations ou les remplacements nécessaires.
7. Vous avez établi de manière précise le programme d'adaptation ou de remplacement des systèmes, compte tenu des priorités retenues et des délais de réalisation des tâches. Vous avez intégré avec soin dans vos prévisions les durées nécessaires pour effectuer les tests de validation.
8. Vous avez bien identifié, dans le budget de l'entreprise, les dépenses indispensables à la réalisation des programmes de mise à niveau, et vérifié, par le contrôle des dépenses réellement effectuées, l'avancement de ces programmes.
9. Vous avez prévu que les activités de l'entreprise peuvent être arrêtées ou gravement compromises par d'éventuels retards de mise à niveau, malgré les précautions prises, et dans ce cas vous avez établi un plan de sauvegarde utilisant des procédures de fonctionnement dégradé. Vous avez, en toute connaissance de cause, pris conseil de vos assureurs.
10. Vous vous êtes assuré, par lettre et par questionnaire approprié, que vos partenaires, étrangers notamment, vont passer l'an 2000 sans difficulté, et seront aptes à assurer vos approvisionnements, de mêmes que les échanges de données indispensables à votre gestion industrielle, commerciale, financière ou comptable.

### Le bug concerne tous les équipements

Il est essentiel que vous assurez la sauvegarde ou l'archivage des enregistrements. Tout fichier de l'an 2000 non reconnu sera automatiquement effacé puisque estimé établi en 1900. Ce n'est là qu'une des multiples aberrations auxquelles le monde va être confronté.

Le bug concerne tout type d'équipement: micro-contrôleurs embarqués dans les périphériques, imprimantes, scanners, modems, onduleurs en fait, chaque appareil qui intègre un microprocesseur doté d'une horloge électronique.

Il est possible que le 1<sup>er</sup> janvier 2000 soit marqué par des catastrophes en série. Selon certains prévisionnistes, les avions ne décolleront pas ; les services d'urgence et de secours seront paralysés ; les appareils domestiques disjoncteront; les télécommunications, la fourniture d'énergie électrique, les échanges financiers et commerciaux s'interrompront. D'autres experts affirment que le passage s'effectuera sans heurts.

La vérité se trouve entre les deux; reste à répartir les responsabilités. Certes, les fournisseurs d'équipements et de logiciels auraient dû réagir plus tôt pour parer aux problèmes déjà identifiés, comme celui de l'horloge des PC. Mais les entreprises doivent aussi se prendre en charge. Elles peuvent investir dans des outils de diagnostic pour évaluer machines et logiciels. En dressant l'état des lieux de leur système d'information, elles pourront définir quels éléments mettre en conformité. Ils le seront avec des logiciels ou des rustines (patches), ou plus radicalement en renouvelant le parc en espérant que les machines étiquetées «compatibles an 2000» le soient vraiment. Une chose est sûre, les entreprises ne doivent compter que sur elles-mêmes. Aucun prestataire de services, éditeur, constructeur n'engage son entière responsabilité en ce domaine. Ou alors, en posant des conditions vraiment draconiennes.

Pour plus d'informations : CRP-Henri Tudor, tél : 42 59 91-231, site internet: [www.crpt.lu/an2000](http://www.crpt.lu/an2000) ou Chambre de Commerce (M. Marc Faber, tél. 42 39 39 - 331, fax.: 43 83 26, e-mail: [marc.faber@cc.lu](mailto:marc.faber@cc.lu)).

## Séminaires

### Conduite de projet An 2000 / Plan de secours

Plusieurs séminaires sont proposés aux entreprises pour leur apporter les compétences et les outils nécessaires à la gestion d'un projet An 2000. Ces formations intensives permettront à la personne désignée comme responsable An 2000 d'évaluer les risques encourus par son entreprise et de mettre en place un plan d'action correcteur et un plan de secours. Les prochains séminaires auront lieu aux dates suivantes :

- 20 octobre 1999 de 12h00 à 14h30 à Luxembourg (CRP- Henri Tudor)
- 27 octobre 1999 de 12h00 à 14h30 à Esch-sur-Alzette (Technoport Schlassgoart)
- 17 novembre 1999 de 12h00 à 14h30 à Luxembourg (CRP - Henri Tudor)

Informations et inscriptions au tél. 42 59 91 - 231.



## Vient de paraître

# Bulletin ICC Luxembourg

ICC Luxembourg vient de publier son deuxième bulletin d'information sur le commerce international. Le bulletin reprend toutes les activités en cours sur le plan mondial ainsi que des rapports précis sur des aspects particuliers, tels la propriété intellectuelle, les négociations au sein de l'OMC et les marchés financiers.

### Nouvelles publications

ICC Luxembourg rappelle que la brochure Incoterms 2000 vient de paraître. Ces termes contractuels sont bien connus des acteurs du commerce international. Publiés pour la première fois en 1936, ils sont devenus les termes de référence de la majorité des contrats d'import-export de par le monde. L'édition Incoterms 2000 est la septième version des Incoterms. Les différences majeures avec les Incoterms 1990 peuvent être consultés dans le bulletin d'information de ICC Luxembourg (voir ci-dessus).

Le bulletin ainsi que les publications ICC peuvent être commandés auprès de ICC Luxembourg, fax: 43 83 26 (à l'att. de M. Edouard Georges). Alternativement toutes les publications ICC (à l'exception du bulletin d'information ICC Luxembourg) peuvent être commandés directement auprès de ICC sur Internet à [www.iccwbo.org](http://www.iccwbo.org), la librairie virtuelle de ICC.

## Au sujet de quelques jurisprudences récentes en matière de droit de travail

Dans la présente chronique juridique, nous allons analyser quelques arrêts récents de nos juridictions qui sont d'un certain intérêt pour nos entreprises et qui concernent, d'une part, le remboursement au fonds pour l'emploi des indemnités de chômage payées en cas de résiliation abusive du contrat de travail et, d'autre part, le problème de la motivation de la part de l'employeur d'un licenciement avec préavis prononcé contre un salarié.

### 1) Le remboursement des indemnités de chômage au fonds pour l'emploi en cas de résiliation abusive du contrat de travail: l'arrêt de la Cour constitutionnelle

Nous rappelons tout d'abord le fond de cette problématique, qui a déjà fait l'objet de la chronique juridique parue dans le Merkur 1-98.

## VOTRE TAXI AERIEN

- ✈ Vols directs à la demande
- ✈ Rapidité et confort total
- ✈ Souplesse horaire
- ✈ Excellence du service

☎ 42 52 52-1



**LUXAVIATION**

**Compagnie luxembourgeoise de Taxi aérien**

LUXEMBOURG AIRPORT L-1110 FINDEL FAX: 42 71 40

Par un arrêt du 30 octobre 1997, la Cour de Cassation avait jugé que l'employeur est tenu de rembourser au fonds pour l'emploi les indemnités de chômage versées à un salarié licencié d'une façon abusive, et ceci non seulement en cas de licenciement avec effet immédiat, mais également en cas de licenciement avec préavis jugé abusif.

Cet arrêt marquait un revirement spectaculaire de la jurisprudence luxembourgeoise, alors que jusqu'à cette date, nos juridictions retenaient toujours que l'employeur ne pouvait être condamné au remboursement des indemnités de chômage qu'en cas de licenciement avec effet immédiat déclaré abusif.

Malheureusement, cette jurisprudence, qui avait fait l'objet de vives critiques de la part des milieux patronaux, a récemment été consacrée par un arrêt de la Cour constitutionnelle.

En effet, par un arrêt du 9 juillet 1999, la Cour constitutionnelle a décidé que l'interprétation précitée donnée par la Cour de Cassation à l'article 14, paragraphe 5, alinéa 1, 1<sup>re</sup> phrase de la loi du 30 juin 1976 portant: 1. création d'un fonds pour l'emploi et 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet n'est pas contraire à l'article 10 bis (1) de la Constitution.



En clair, la question posée à la Cour constitutionnelle était celle de savoir si cette jurisprudence n'était pas contraire au principe constitutionnel de l'égalité des Luxembourgeois devant la loi, alors que nos juridictions ne condamnent jamais le salarié au remboursement des indemnités de chômage au fonds pour l'emploi, au cas où le licenciement du salarié est déclaré régulier.

La Cour constitutionnelle a estimé que «le législateur peut, sans violer le principe constitutionnel de l'égalité, soumettre certaines catégories de personnes à des régimes légaux différents à la condition que la différence instituée procède de disparités objectives, qu'elle soit rationnellement justifiée, adéquate et proportionnée dans son but.»

En l'espèce, la Cour a été d'avis qu'il y a disparité objective, l'employeur occupant sur le marché du travail une position d'autorité et le salarié une position de subordination; par ailleurs, la différence instituée serait rationnellement justifiée par le fait que la décision de l'employeur est à l'origine de la situation de chômage du salarié.

Finalement, le traitement spécifique de l'employeur serait adéquat et proportionné au but poursuivi par la loi qui est d'assurer la subsistance du salarié licencié.

Cet arrêt de la Cour constitutionnelle semble ainsi avoir définitivement consacré la nouvelle jurisprudence et il faudra donc s'attendre à ce que l'employeur sera condamné, à chaque fois qu'un licenciement est déclaré abusif, à rembourser au fonds pour l'emploi les indemnités de chômage versées au salarié licencié, même si le recours du fonds pour l'emploi est limité à la période retenue comme étant en relation causale directe avec le licenciement.

## 2) La motivation du licenciement avec préavis

Il est rappelé que, en cas de licenciement avec préavis, l'employeur n'est pas obligé de fournir au salarié les motifs du licenciement dans la lettre de licenciement même.

Dans ce cas, le salarié peut, dans un délai d'un mois à compter de la notification du licenciement, demander par lettre recommandée à l'employeur les motifs du licenciement.

L'employeur est alors tenu d'énoncer, avec la plus grande précision possible, par lettre recommandée au plus tard un mois après la notification de la demande de motifs du salarié, le ou les motifs du licenciement liés à l'aptitude ou à la conduite du salarié ou fondés sur les nécessités du fonctionnement de l'entreprise, de l'établissement ou du service; ces motifs doivent évidemment être réels et sérieux.

A défaut de motivation écrite formulée avant l'expiration du délai d'un mois, le licenciement est abusif.

Il ne faut cependant pas oublier qu'en cas de licenciement avec effet immédiat, la situation est diffé-

rente puisque, dans ce cas, l'employeur est obligé de fournir au salarié les motifs du licenciement immédiatement dans la lettre de licenciement.

Deux arrêts récents de la Cour d'Appel peuvent être considérés comme intéressants en matière de motivation du licenciement avec préavis.

\* Dans un premier cas d'espèce, l'employeur avait licencié avec préavis un de ses salariés; par la suite, l'employeur n'a pas répondu à une demande de motifs formulée par lettre recommandée par ce salarié.

L'employeur a toutefois affirmé que le salarié avait oralement renoncé, dans les bureaux de l'employeur et en présence de témoins, à sa demande de motifs.

En effet, après avoir reçu la demande de motifs de la part de son salarié, l'employeur prétend l'avoir convoqué pour lui confirmer qu'il allait recevoir communication des motifs, qui étaient fondés sur la mauvaise prestation du travail du salarié.

Le salarié aurait alors déclaré qu'il ne désirait pas avoir communication des motifs réels, mais demandait à son patron d'indiquer des motifs économiques comme base du licenciement.

Sur le refus net de l'employeur de procéder de cette façon, le salarié aurait alors renoncé à sa demande de motifs.

La Cour d'Appel, dans un arrêt du 20 mai 1999, a admis l'employeur à prouver par témoins les faits allégués par lui.

La Cour a décidé que «en prévoyant que le salarié peut dans le délai d'un mois à partir de la notification du licenciement demander par lettre recommandée ..... à l'employeur les motifs du licenciement, le législateur a conféré au salarié une simple faculté. L'exercice du droit de demander à l'employeur l'énonciation des motifs du licenciement étant laissé à sa seule discrétion, il lui est loisible d'y renoncer soit en laissant s'écouler le délai sans former de demande, soit en retirant une demande qu'il estime inopportune. Dans les deux hypothèses, l'employeur n'est pas légalement obligé de fournir les motifs du licenciement.»

Nous voudrions toutefois insister sur le fait qu'il est certainement toujours plus prudent de répondre effectivement à une demande de motifs notifiée en bonne et due forme par un salarié, puisque dans le cas contraire, il appartient évidemment à l'employeur de rapporter la preuve de la renonciation du salarié à la motivation de son licenciement.

\* Dans un deuxième litige concernant également un licenciement avec préavis, le salarié avait envoyé une demande de motifs à son employeur. Ce dernier a répondu, endéans le délai d'un mois, par une première lettre de motivation. Trois jours plus tard, mais toujours dans le délai d'un mois à partir



de la demande du salarié, l'employeur a fait parvenir au salarié une deuxième lettre de motivation, qu'il a qualifiée de «complémentaire».

La Cour d'Appel, dans son arrêt du 22 octobre 1998, a pris en considération les deux lettres de motivation de l'employeur.

En effet, la Cour a décidé que «dans la mesure où l'employeur dispose d'un délai d'un mois pour formuler une motivation écrite devant répondre aux critères de l'article 22(2) précité (c'est-à-dire de la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail), on ne saurait lui défendre de notifier au salarié dans un courrier ultérieur des motifs de licenciement, s'il estime que les motifs n'ont pas été dès l'ingrès indiqués de manière suffisamment exhaustive ou précise, à condition que leur notification intervienne dans le délai imparti d'un mois.»

Il est cependant à relever que, dans le cas d'espèce, les motifs formulés par l'employeur dans sa deuxième lettre de motivation n'étaient pas des motifs tout à fait nouveaux, mais qu'il s'agissait plutôt de préciser les motifs déjà invoqués dans sa première lettre.

Il ne ressort pas clairement de cet arrêt si une motivation ultérieure peut porter sur des faits nouveaux non invoqués dans la première lettre de motivation.

En présence de cette incertitude, la prudence est dès lors recommandée dans le sens qu'il est préférable de veiller à ce que la première lettre de motivation soit déjà assez complète et précise par elle-même.

## Barème des indemnités d'apprentissage mensuelles (minima bruts) à partir du 1<sup>er</sup> août 1999, indice 562,38

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois)			
Pour	Vendeurs, Magasiniers, Décorateurs, Dessinateurs en Bâtiment	Agents de Comptoir «Voyages et Tourisme»	Employés administratifs et commerciaux
1 <sup>re</sup> année	14.003.-	16.624.-	
2 <sup>e</sup> année	17.827.-	20.673.-	
3 <sup>e</sup> année	25.937.-	29.379.-	29.390.-

Une «prime d'encouragement» de 10 % de l'indemnité annuelle sera allouée aux apprentis vendeur/vendeuse, magasinier, décorateur, dessinateur en bâtiment, agent de comptoir «Voyages et Tourisme» et employé administratif et commercial, à condition:

- qu'ils aient terminé avec succès leur année d'apprentissage.
- qu'ils aient obtenu des notes suffisantes consignées par le formateur dans le carnet d'apprentissage.

- qu'ils n'aient pas totalisé des absences répétées de plus de 30 jours dans l'entreprise pendant la période annuelle de référence.

Cette prime est à calculer sur le total des indemnités allouées à l'apprenti pendant la période de référence du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre. **Elle est à la charge de l'employeur et est à payer au plus tard le 31 décembre suivant.**

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) pour apprentis de l'apprentissage préparatoire au CITP	
	Secteur vente
1 <sup>re</sup> année	12.603.-
2 <sup>e</sup> année	14.003.-



**Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) pour cuisiniers, serveurs et apprentis de l'apprentissage préparatoire au CITP en cuisine ou en service, les valeurs respectives des rémunérations en nature incluses**

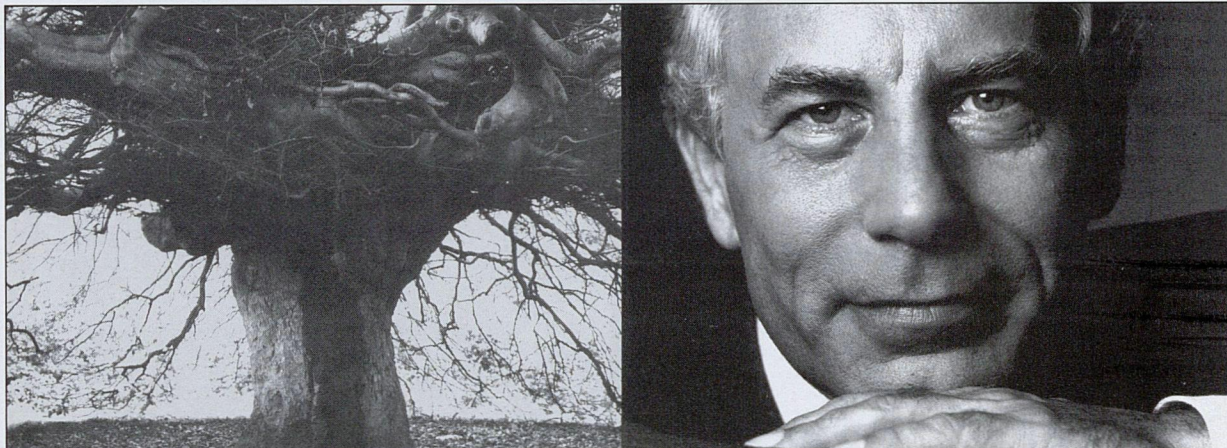
pour	Cuisiniers	Serveurs de restaurant	CITP Cuisine/Service
1 <sup>re</sup> année	20.369.-	18.778.-	16.900.-
2 <sup>e</sup> année	25.622.-	24.188.-	18.778.-
3 <sup>e</sup> année	29.278.-		

**Indemnités d'apprentissage (brut/mois) pour apprentis des professions techniques relevant de l'apprentissage industriel**

1 <sup>re</sup> année	15.775.-
2 <sup>e</sup> année	20.712.-
3 <sup>e</sup> année	27.073.-

**Remarque: En cas de prorogation du contrat relatif à un apprentissage préparatoire au CATP**

- En cas de réussite aux épreuves pratiques de l'examen de fin d'apprentissage sans avoir réussi aux épreuves théoriques, les apprentis ont droit à une indemnité de 39.367.- F/brut par mois.
- En cas d'échec aux épreuves pratiques de l'examen de fin d'apprentissage, les apprentis ont droit à l'indemnité d'apprentissage de la 3<sup>e</sup> année, qu'ils aient ou n'aient pas réussi les épreuves théoriques



## » Die Wurzeln unseres Erfolges sind Vertrauen, Kompetenz und Transparenz.

Mit der Höhe gewinnt man auch an Horizont. Kienbaum kann auf Erfahrungen aus über 50 Jahren erfolgreicher Beratungstätigkeit bauen. Unser Ziel für die Zukunft ist es, als eine der führenden Personal-Beratungen in Europa bei der Suche und Auswahl von Führungskräften und Spezialisten durch Direktansprache und über Anzeigen für Ihr Unternehmen in Luxemburg erfolgreich zu sein. Kienbaum Executive Consultants GmbH, Theodor-Heuss-Allee 13, D-54290 Trier, Telefon +49 (6 51)14 62 12-0, Telefax +49 (6 51)14 62 12-20

**Kienbaum**<sup>®</sup>  
Human values for business



## Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons à cet endroit les projets de loi et projets de règlement grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets de loi et projets de règlement sous rubrique peut être obtenue au tél.: 42 39 39 - 352 (Mlle Liette Molitor)

### **Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports**

Avant-projet de règlement grand-ducal instituant des commissions paritaires chargées d'élaborer les lignes directrices des programmes des études aux cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique. (2238bKCA)

Avant-projet de règlement grand-ducal portant création d'une section «environnement naturel» aux cycles moyen et supérieur de la division agricole du régime de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique, et d'une section «hôtelière» et d'une section «touristique» au cycle supérieur de la division hôtelière et touristique du régime de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique. (2265KCA)

### **Ministère des Finances**

Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'année 2000. (2266TCA)

### **Ministère des Transports**

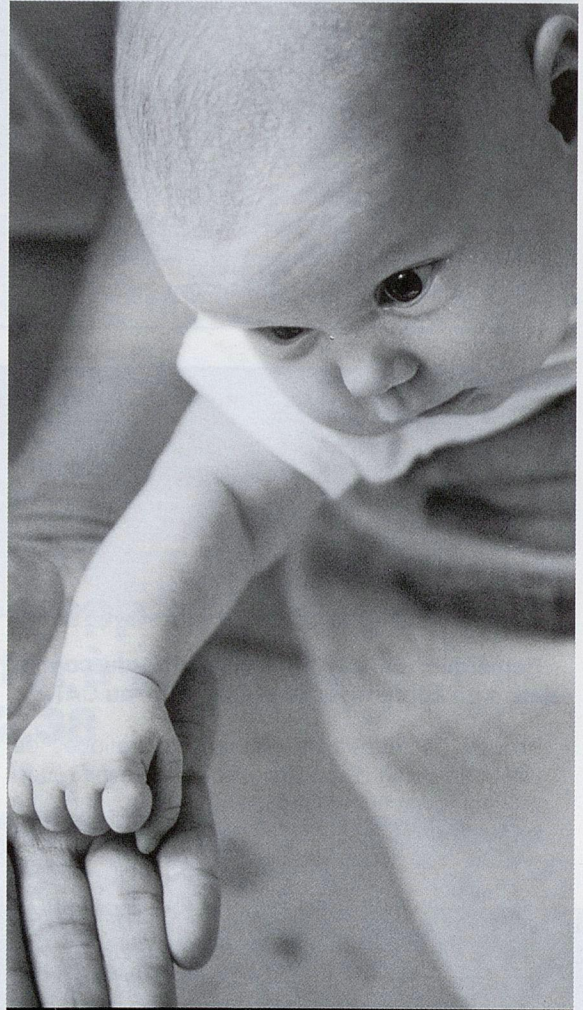
Projet de règlement grand-ducal modifiant:

- a) le règlement grand-ducal du 10 avril 1986 sur les transports par route de marchandises dangereuses;
- b) le règlement grand-ducal du 29 juin 1998 concernant le transports de marchandises dangereuses par chemin de fer. (2267FMA)

### **Séance d'information**

## Nouvelle loi relative aux établissements classés

Suite au succès rencontré par une première séance d'information sur la nouvelle loi relative aux établissements classés, organisée en juin 1999, la Chambre de Commerce propose, en collaboration



**Il y a ceux qui comptent  
dans la vie...**





Dans les affaires, mieux vaut savoir sur qui compter. Mieux vaut donc ne laisser aucun chiffre au hasard. Et vous référer au 'Guide des Comptes Annuels pour le Luxembourg'.

Un ouvrage spécialement destiné aux entreprises du Grand-Duché et à leurs conseillers.

Il contient notamment :

- l'analyse des comptes de l'actif et du passif
- le compte de résultats
- l'annexe aux comptes annuels
- le contrôle interne des comptes annuels
- des modèles pour les comptes annuels
- les comptes consolidés
- un lexique multilingue
- ...

Outil de référence, le 'Guide' aborde les comptes annuels sous l'angle du droit des sociétés, du droit fiscal, droit comptable, etc.

... et ceux sur qui compter dans les affaires.

Ce guide hors du commun a su, lui aussi, sur qui compter puisqu'il a été rédigé par de grands

spécialistes grand-ducaux en la matière :

- Jean-Jacques Soisson, réviseur d'entreprises, Ernst & Young Kirchberg.
- Dominique Ransquin, réviseur d'entreprises, HRT Révision.

Pour toute info ou commande, appelez gratuitement le



**ced.samsom**



avec la Fédération des Industriels Luxembourgeois, deux séances d'information supplémentaires.

- Jeudi, 28 octobre 1999 à 14h00  
(en langue française)
- Jeudi, 4 novembre 1999 à 14h00  
(en langue luxembourgeoise)

Monsieur René Winkin (FEDIL) et Monsieur Tom Theves (Chambre de Commerce) présenteront les nouvelles dispositions de la loi, ainsi que les changements qui sont intervenus dans la nomenclature des établissements classés. Les entreprises intéressées pourront s'inscrire auprès de Monsieur Tom Theves (tél.: 42 39 39-353, fax: 43 83 26, e-mail: pme@cc.lu)

## Buchveröffentlichung

# Insolvenzen in Europa

Insolvenzen ziehen mehr und mehr Interesse auf sich. Dabei sind es nicht nur die spektakulären Großkonkurse, die Widerhall in den Medien und Gesprächen finden, sondern eher noch die Vielzahl von Zusammenbrüchen kleiner Unternehmen. In ihrer Gesamtheit sorgen diese Pleiten für hohe Forderungsausfälle und Arbeitsplatzverluste. In Luxemburg ist die Zahl der Unternehmenszusammenbrüche seit Beginn dieser Dekade steil angestiegen. Beeindruckend sind aber auch die Konkurszahlen der Betriebe in unseren europäischen Nachbarländern. Das Zusammenwachsen Europas, gerade in wirtschaftlicher Hinsicht, sorgt dafür, daß Unternehmen dem Insolvenzgeschehen jenseits der nationalen Grenzen stärker ausgesetzt sind. Das trifft besonders für ein stark exportorientiertes Land wie Luxemburg zu.

Der Export von Waren und Dienstleistungen in der Europäischen Union hat Zollschranken und andere Handelshemmnisse längst hinter sich gelassen. Doch anders als große multinationale Unternehmen steht der Mittelstand auf ausländischen Märkten vor vielen Hürden. Er besitzt keine „Auslandsabteilungen“ im Hause oder Niederlassungen im Abnehmerland. Andere Rechtsordnungen, Sprachprobleme und unterschiedliche Mentalitäten machen ihm zu schaffen. Auf der anderen Seite kann es sich ein Unternehmer nicht mehr leisten, alleine auf regional begrenzten Märkten tätig zu bleiben. Zahlungsverzögerungen und -ausfälle machen ihm schon im eigenen Land das Leben schwer; in den europäischen Nachbarländern potenzieren sich die Probleme für den Exporteur.

Deutlich über 200000 Insolvenzen in Europa sprechen eine deutliche Sprache.



Trotz aller Vorsicht wird es sich nicht vermeiden lassen, einmal zum Gläubiger eines insolvent gewordenen ausländischen Schuldners zu werden. Gerade im Insolvenzrecht aber ist die Lage schwer zu übersehen. Welche Möglichkeiten gibt es, Forderungen im Konkursverfahren im Ausland zu realisieren? Nach einer Analyse der Insolvenzen in einzelnen europäischen Ländern, die aktuell am Anfang eines jeden Jahres von der Creditreform Wirtschafts- und Konjunkturforschung (D) vorgelegt wird, gibt der Autor, C. Uwe Jahn, in einem einheitlichen Schema in seinem Buch „Insolvenzen in Europa“ praktische Hinweise zur Meidung von Insolvenzrisiken, Übersichten zur 3. Gang des Insolvenzverfahrens und eine Rangfolge der Forderungen. Auch die jungen Staaten Mittel- und Ost-Europas (Litauen, Rußland, Polen etc.) wurden eingebracht. „Insolvenzen in Europa“ von Uwe Jahn ist im Economica Verlag erschienen.

**TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE**

## MEHRWERTSTEUERERKLÄRUNG

Erstellung Ihrer TVA Erklärung **CD ROM**

- nach Monaten oder Trimestern
- volle Rechenfunktionen
- automatischer Druck der Banküberweisung
- Formuldruk ( Original und Kopie )
- Freie Einstellung der Währung ( z.B. EURO )
- Freie Eingabe der Steuersätze
- Neues Steuerjahr mit einem Click
- Bedingt mandantenfähig
- viele Hilfs- und Zusatzprogramme

Windows 95/98

*Einfacher können Sie Ihre  
TVA – Erklärung  
nicht mehr erstellen*

**ce computer engineering Luxembourg**  
Telefon 347403 Fax 347402



# Le confort sur mesure

The internet  
means business!

L'éclosion de vos projets informatiques nécessite un environnement adapté. En matière de connexion Internet, Perceval s'impose comme le partenaire auquel vous pouvez vous fier.

Multinationale ou PME, nous définissons avec vous une architecture répondant à vos besoins actuels et à venir. Nous vous conseillons et accompagnons dans la mise en œuvre et le développement de votre politique de communication.

Avec Perceval, l'Internet et l'Intranet deviennent de véritables outils de travail.

Perceval, the Internet means business.

Global Communication  
Service Providing:

- INTERNET SERVICES
- INTRANET & GROUPEWARE SOLUTIONS
- CABLING SYSTEMS AND COMPONENTS
- TRAINING AND EDUCATION PROGRAMS

**PERCEVAL Luxembourg**  
202 B, rue de Hamm  
L-1713 Luxembourg  
Tel: +352 42 13 42  
Fax: +352 42 55 57  
E-Mail: [info@perceval.lu](mailto:info@perceval.lu)  
URL: [www.perceval.lu](http://www.perceval.lu)

**CISCO SYSTEMS**  
  
**PARTNER**  
PREMIER CERTIFIED

  
**Perceval**



## Prix à la consommation

# Le taux d'inflation se situe à 1.3% au 1<sup>er</sup> août

Après le recul au mois de juillet (-1.25%) dû aux soldes, l'indice des prix à la consommation, établi par le STATEC, retrouve au 1<sup>er</sup> août un niveau normal, en

marquant une progression de +1.63%. En faisant abstraction de l'impact du «reflux des soldes», la hausse aurait encore été assez importante, à savoir de l'ordre de + 0.3%. L'indice remonte à 103.88 points au 1/8/1999 (base 100 en 1996).

Le taux d'inflation sur 12 mois se situe de cette manière à 1.31% en août, soit sensiblement au même niveau qu'au mois d'avril. L'indice raccordé à la base 1/1/1948 pour l'application de l'échelle mobile des salaires se chiffre à 594.48 points. La moyenne semestrielle atteint 590.64 points au 1/8/1999.

### a) Taux de variation des indices de groupe

	août 99/ août 98	août 99/ septembre 99
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	+ 0.47 %	- 0.24 %
Boissons alcoolisées et tabac	+ 2.43 %	+ 0.48 %
Articles d'habillement et chaussures	+ 1.29 %	+ 5.71 %
Logement, eau, électricité et combustibles	+ 2.41 %	+ 2.33 %
Ameublement, équipement de ménage et entretien	+ 2.53 %	+ 3.81 %
Santé	+ 0.84 %	-
Transport	+ 2.36 %	+ 0.85 %
Communications	-10.95 %	+ 0.13 %
Loisirs, spectacles et culture	- 0.32 %	+ 1.04 %
Enseignement	+ 5.19 %	-
Hôtels, cafés, restaurants	+ 0.82 %	-
Biens et services divers	+ 1.04 %	+ 1.32 %

### b) Principales incidences sur l'indice général par article (exprimées en points indiciaires - base 100 en 1996 - par rapport au mois précédent):

en hausse		en baisse	
Produits pour l'entretien du logement (pondération 13.7 %)	+0.14 p.	Pommes de terre (pondération 1.7 %)	-0.05 p.
Combustibles liquides (pondération 9.0 %)	+0.12 p.	Fleurs (pondération 5.8o/oo)	- 0.02 p.
Mobilier de salon, salle à manger etc. (pondération 24.2o/oo)	+0.12 p.		
Essence (pondération 22.5o/oo)	+0.11 p.		
Chaussures pour dames (pondération 7.9o/oo) etc...	+0.06 p.		



L'évolution de l'indice général au 1<sup>er</sup> août 1999 (+1.67 point) résulte en premier lieu d'incidences à la hausse des divisions particulièrement affectées par les soldes du mois de juillet, comme celles des «Articles d'habillement et chaussures» (+0.51 point), de l'«Ameublement, équipement de ménage et entretien» (+0.50 point) des «Loisirs, spectacles et culture» (+0.12 point) et des «Biens et services divers» (+0.08 point). Des impacts à la hausse d'importance ont également été constatés pour les divisions du «Logement, eau, électricité et combustibles» (+0.33 point) et des «Transports» (+0.14 point), ceci notamment en raison du renchérissement des produits pétroliers. L'apport des «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (-0.04 point) a eu un effet stabilisant sur l'indice général, celui des cinq autres divisions a été très faible ou nul.

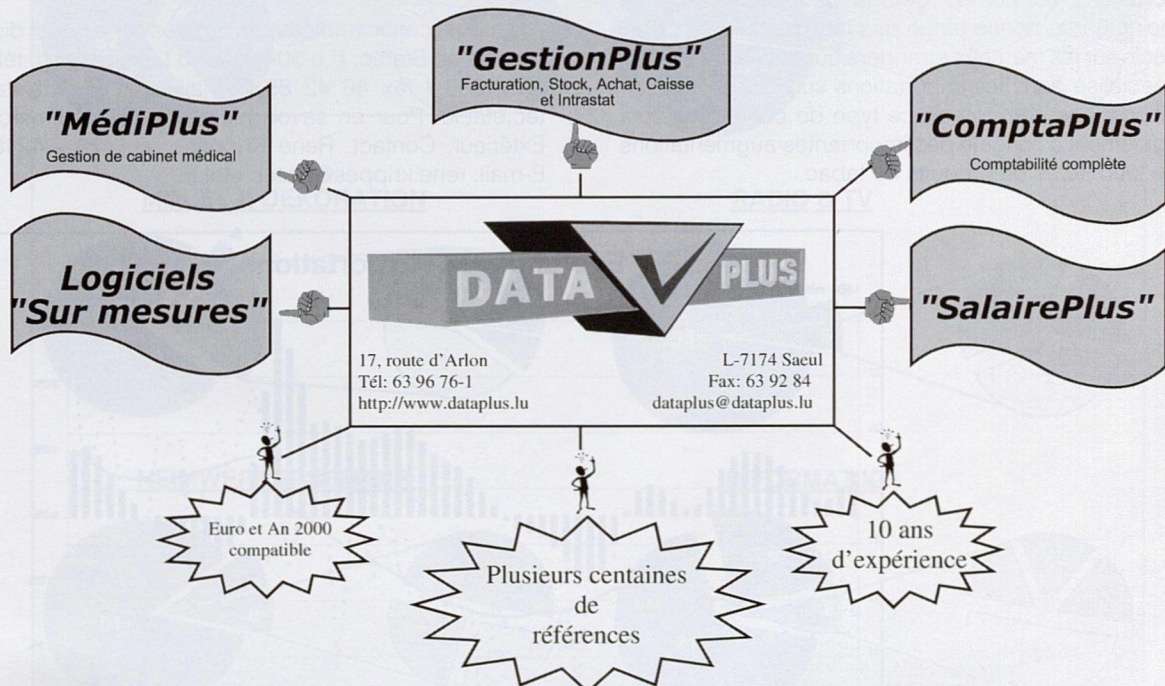
Les biens et services avec les plus fortes incidences à la hausse sur l'indice ont connu des renchérissements de respectivement +11.2% (produits pour l'entretien du logement), +15.5% (combustibles liquides) +4.9% (mobiliers de salon, salle à manger, etc.), +4.6% (essence) et +7.6% (chaussures pour dames). Des hausses de prix importantes ont également été constatées pour le mobilier de jardin

(+15.8%) et des articles vestimentaires comme notamment les chemises (+14.5%), les «autres vêtements» (+12.7%) et les vêtements de sport (11.5%) pour hommes, etc., soit des articles retournés à leur prix normal après la période des soldes d'été. Une baisse d'envergure, à caractère saisonnier, a été enregistrée pour les pommes de terre, dont les prix ont reculé de -16.4%.

En marquant dans leur ensemble une hausse de prix de +6.1% par rapport au mois précédent, les produits pétroliers ont constitué le seul facteur inflationniste déterminant. Le renchérissement, de 1.4%, de l'ensemble des autres biens et services est en effet essentiellement à voir en relation avec le retour des prix de soldes à un niveau normal.

L'indice au 1<sup>er</sup> septembre 1999 sera publié le 7 octobre, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. La publication (Indicateurs rapides - Série A1 N° 8/99) est disponible au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4268 / fax 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu. Pour en savoir plus: Section IPC, Contact: Ernest ROBERT, Tél: 478 - 4266, E-mail: ernest.robert@statec.etat.lu.

# Nous avons le "PLUS" ...



## ... que mérite votre société !



## Exportations

# Recul modéré au cours du premier semestre 1999

Le Statec vient de publier les chiffres du commerce extérieur du premier semestre de 1999. Selon ces chiffres les exportations ont baissé de 1.2% au premier semestre de cette année, soit un recul de 5% au premier trimestre, et une augmentation de 2.3% au second trimestre. Cette baisse s'explique surtout par les variations de prix. En effet, les valeurs unitaires à l'exportation ont diminué de 4.3% au cours des six premiers mois de cette année. En termes réels, les exportations n'ont donc pas baissé, mais ont au contraire augmenté de 3.2%.

En analysant les chiffres désaisonnalisés, on constate que le deuxième trimestre est en augmentation de 3.2% par rapport au trimestre précédent, alors que la variation inter-trimestrielle a été négative au cours des quatre trimestres précédents. Une reprise des exportations semble donc s'annoncer ce qui demande à être confirmé au cours des mois à venir.

Ce sont surtout les groupes des produits en métaux communs et des produits manufacturés divers qui sont en baisse au premier semestre. En revanche, les fournitures aux pays étrangers de produits chimiques et de machines et équipements sont en hausse (au second trimestre). L'augmentation des exportations du dernier groupe de biens s'explique moins par la bonne tenue des fabricants luxembourgeois sur les marchés étrangers que par le commerce spécialisé dans les importations suivies de réexportations. Les activités de ce type de commerce sont également à l'origine des importantes augmentations de fournitures de produits de tabac.

Les exportations aux Etats membres de l'UE ont stagné sur l'ensemble des six premiers mois de 1999. La baisse de 3.5% au premier trimestre a été compensée au deuxième trimestre (+3.6%). Par contre les livraisons aux pays tiers à l'Union européenne sont en recul au premier semestre (-7.8%). Signalons toutefois que les livraisons aux pays asiatiques sont en augmentation à nouveau (+24.2%) au second trimestre, alors qu'elles avaient baissé fortement pendant toute une année.

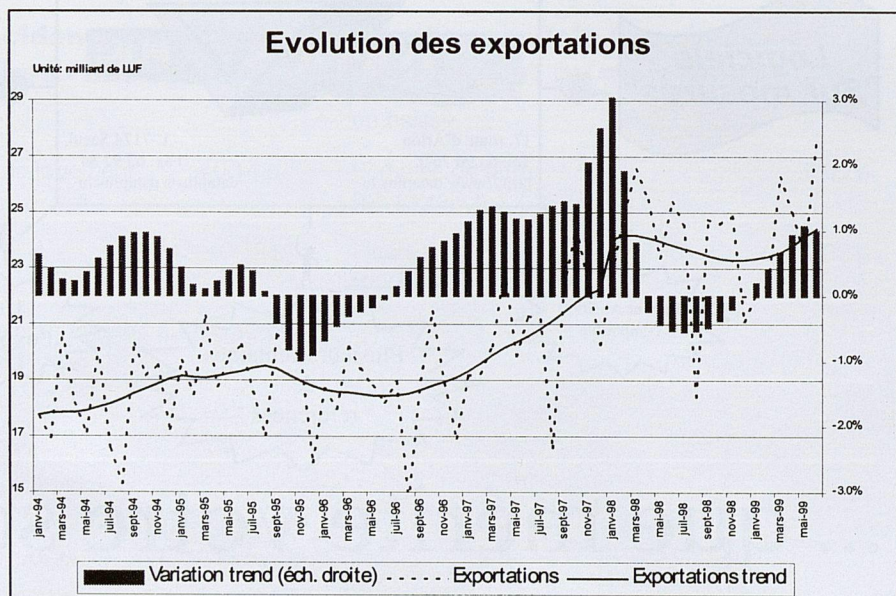
Les importations ont augmenté de 5.4% au premier semestre de cette année. Cette augmentation s'explique en grande partie par des achats plus importants d'aéronefs au cours de cette année. Hormis ces acquisitions, l'augmentation des importations est de 1.0% (0.1% au premier trimestre et 2.0% au second trimestre). Les évolutions au niveau des autres catégories de produits sont très variées.

Les importations en provenance de l'Union européenne sont en léger recul (-0.6%). L'accroissement des approvisionnements auprès des pays tiers (+67%) est avant tout le résultat des investissements dans la flotte aéronautique. Sans ce phénomène, l'accroissement est néanmoins de 18%. Les pays asiatiques, les Etats-Unis ainsi que les pays d'Europe Centrale ont en effet fortement accru leurs expéditions à destination du Luxembourg.

Les achats plus importants d'aéronefs en 1999, expliquent environ deux tiers de la dégradation de 11.6 milliards de LUF du solde de la balance commerciale observée au premier semestre. Un autre facteur déterminant est la détérioration des termes de l'échange du fait du recul des prix à l'exportation.

La publication (Indicateurs rapides série H) est disponible au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4268 / fax 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu. Pour en savoir plus: Section Commerce Extérieur, Contact: René Krippes, Tél: 478 - 4248, E-mail: rene.krippes@statec.etat.lu.

Evolution  
des exportations





## Neue ILReS-Studie

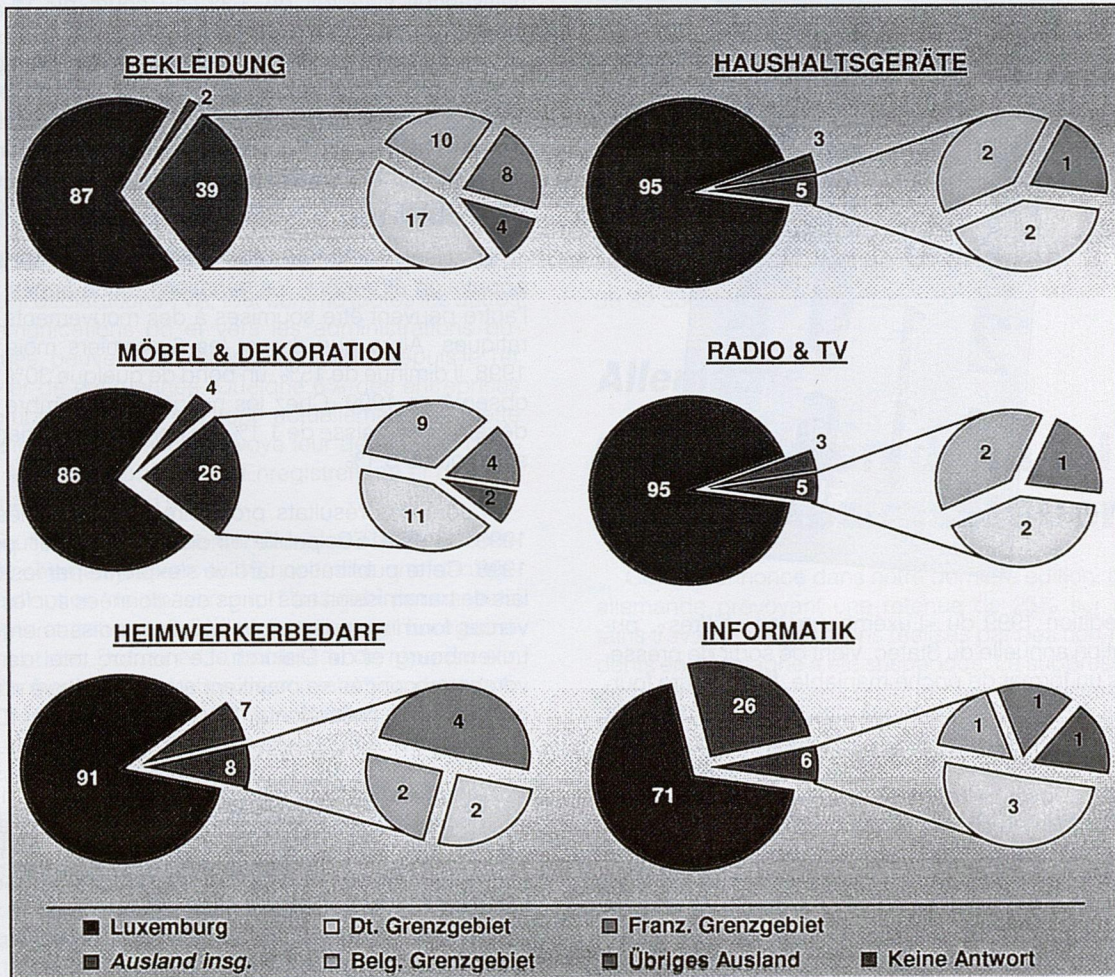
# Luxemburger kaufen am liebsten im Großherzogtum ein

Eine neue ILReS-Studie liefert aktuelle Erkenntnisse zum Einkaufsverhalten der Luxemburger Bevölkerung. Das Luxemburger Marktforschungsinstitut ILReS hat in seiner jetzt erhältlichen Multi-Client Studie „Notoriété Spontanée - 1999“ das Einkaufsverhalten der großherzoglichen Bevölkerung für die Branchen Bekleidung, Möbel & Dekoration, Heimwerkerbedarf, Haushaltsgeräte, Radio & TV sowie Informatik unter die Lupe genommen. In der repräsentativ angelegten Studie wurden 2007 Personen im Alter von 16 Jahren und älter für jeden einzelnen Sektor gebeten, alle Geschäfte anzugeben, die ihnen spontan einfallen und jene zu nennen, die sie üblicherweise zum Einkaufen aufsuchen. „Primäres Ziel der Studie“, so ein ILReS Sprecher, „ist es, den Geschäftsinhabern konkrete Zahlen an die Hand zu geben. Wir wol-

len, daß die Käufer mit unserer Studie arbeiten können, auch damit sie eine Bilanz der eigenen Angebots-, und Werbepolitik ziehen können.“ Und weiter: „Wie findet ein Kunde seinen Weg zu einem bestimmten Geschäft? Das fällt doch zumindest leichter, wenn es im Bewußtsein spontan präsent ist, denn bei zukünftigen Einkaufsentscheidungen wird es dann auch als eine mögliche Einkaufsalternative abgewägt.“

Hand in Hand mit der Untersuchung der spontan bekannten Geschäfte geht die Abgrenzung der regionalen Einkaufsregion. Allein die geographische Lage fördert, daß nicht nur das Großherzogtum, sondern auch die nahen Grenzgebiete mit ihren Geschäften potentielle Einkaufsstätten repräsentieren. Um eine komplette Übersicht über die Situation in den 6 Branchen zu geben, wurde deshalb auch ganz allgemein die regionale Eingrenzung des Einkaufsgebietes analysiert. Daß Luxemburg in den verschiedenen Sektoren für alle Bevölkerungsschichten ein ansprechendes und breitgefächertes Angebot zu bieten hat, bestätigt die Studie jetzt eindeutig: Danach ist das Großherzogtum in allen untersuchten Branchen die mit Abstand beliebteste Einkaufsregion.

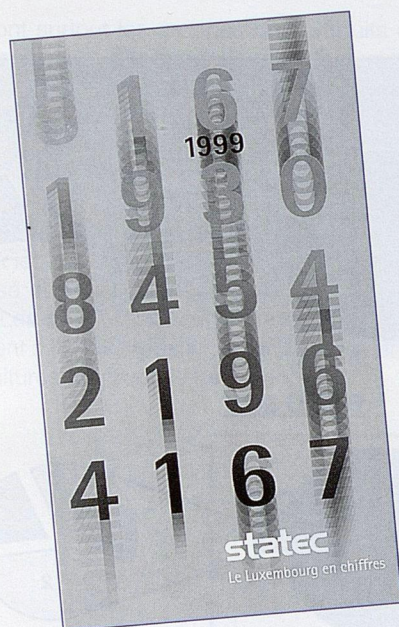
„Können Sie mir bitte alle Regionen nennen, in denen Sie einkaufen gehen?“  
(2007 Befragte)





Aber auch das angrenzende Ausland kommt bei der Bevölkerung gut an und ist eine beliebte Alternative zum Großherzogtum: Bei der Anschaffung von Möbeln orientiert sich immerhin jeder Vierte auch über Luxemburgs Grenzen hinweg und bei Bekleidung sind es sogar fast 40%, die ihre Garderobe durch im Ausland gekaufte Teile ergänzen. Von allen ausländischen Anbietern besitzen deutsche Geschäfte die höchste Anziehungskraft und sind bei Bekleidung und Möbeln sogar eindeutig Trumpf. „Grundsätzlich wissen die Luxemburger, wo sie was bekommen und in welche Region sie dafür fahren wollen“, so der ILReS-Sprecher. „Einzig für Informatikartikel ist ein Viertel der Befragten am unschlüssigsten und kann darüber keine Aussage machen.“ Wer erfahren möchte, ob sein Geschäft Top of Mind ist und als Einkaufsstätte aufgesucht wird, kann den ausführlichen Bericht jetzt übrigens bei der ILReS bestellen. (Quelle: ILReS, Luxemburg)

## Vient de paraître Le Luxembourg en chiffres 1999



L'édition 1999 du «Luxembourg en chiffres», publication annuelle du Statec, vient de sortir de presse. Dans un format de poche maniable, la brochure fournit sur 40 pages les données statistiques de base sur le Grand-Duché, illustrées par des cartes et graphiques en couleur. Un index systématique, permettant de trouver rapidement le renseignement recherché, en fait une source d'information utile, répondant aux besoins d'un public large et varié.

Le «Luxembourg en chiffres» paraît en quatre langues: français, allemand, anglais et néerlandais. Les versions française, anglaise et allemande sont égale-

ment accessibles sur site Internet à l'adresse [www.statec.lu](http://www.statec.lu). Elles y sont progressivement mises à jour.

La brochure est diffusée gratuitement. Elle peut être retirée au STATEC, 6, bd Royal à Luxembourg, bureau 111. Des exemplaires individuels peuvent être fournis par envoi postal sur demande. (téléphone 478-4268, -4219 et -4379; télécopieur 46 42 89; e-mail: [chantal.classen@statec.etat.lu](mailto:chantal.classen@statec.etat.lu) ou [marie-josee.sobral@statec.etat.lu](mailto:marie-josee.sobral@statec.etat.lu)). Pour en savoir plus: Section Centralisation et Diffusion, Contact: Guy Zacharias, tél. 478 - 4281, E-mail: [guy.zacharias@statec.etat.lu](mailto:guy.zacharias@statec.etat.lu).

## Mouvement naturel de la population

## Nouvelle augmentation du nombre de divorces en 1998

D'après les chiffres provisoires, le nombre total des naissances s'accroît de 3.3% au cours du 1<sup>er</sup> semestre de cette année. En même temps, celui des décès connaît une progression de 2.0%. L'excédent des naissances sur les décès est en légère hausse, passant de 825 en 1998 à 876 en 1999. Une ventilation par nationalité (nationaux et étrangers) fait ressortir un nouveau recul de la natalité autochtone (-4.3%), celle des étrangers étant en nette augmentation (12.7%).

En raison du nombre peu élevé de décès dans la population étrangère, les variations d'une année sur l'autre peuvent être soumises à des mouvements erratiques. Alors que durant les 6 premiers mois de 1998, il diminue de 15%, un bond de quelque 30% est observé en 1999. Chez les nationaux le nombre de décès est en baisse de 1.1%. Le nombre de mariages s'accroît de 3.1%.

A côté des résultats provisoires du 1<sup>er</sup> semestre 1999, le STATEC publie l'indicateur définitif pour 1998. Cette publication tardive s'explique par les délais de transmission très longs des données sur les divorces fournis par les tribunaux d'arrondissement de Luxembourg et de Diekirch. Le nombre total de divorces prononcés se maintient au niveau élevé enregistré l'année précédente. De 1001, il passe à 1017 (+1.6%).

La publication (Indicateurs rapides série E N° 1-6) est disponible au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4276 / fax 46 42 89, E-mail: [statec.post@statec.etat.lu](mailto:statec.post@statec.etat.lu). Pour en savoir plus: Section Statistiques sociales, Contact: Jean Langers, tél. 478 - 4250, 478 - 4276, E-mail: [jean.langers@statec.etat.lu](mailto:jean.langers@statec.etat.lu).



# Introduction de l'euro dans l'entreprise

## Se préparer dès maintenant

Depuis le 1.1.1999 l'euro est une réalité, il peut être utilisé de manière scripturale par les commerçants dans l'ensemble de leurs relations commerciales externes et dans leur gestion interne.

Le 1er janvier 2002 les billets et pièces en euros seront mis en circulation et les francs luxembourgeois seront progressivement retirés de la circulation. Les commerçants se trouveront en première ligne lors du processus d'échange physique des pièces et billets d'autant plus que la période de double circulation d'une durée maximale prévue de 6 mois sera raccourcie à environ 8 semaines au Luxembourg et dans les autres pays "in" en général.

Il est dans ce contexte important de préparer dès aujourd'hui l'introduction de l'euro dans son entreprise en en discutant notamment avec son comptable et son fournisseur de matériel informatique et bureautique.

Afin de profiter dès aujourd'hui des avantages qu'offre l'euro dans la gestion de l'entreprise et afin d'étaler l'effort de basculement, les PME devraient graduellement augmenter l'utilisation de l'euro, que ce soit dans leurs relations avec leurs divers fournisseurs ou leur banquier, leurs clients ou en affichant leurs prix en euros.

L'euro peut également être utilisé dans l'ensemble des relations avec les Administrations publiques.

## Déclaration d'option TVA: une nouvelle occasion d'introduire l'euro dans votre entreprise

Les déclarations TVA, tout comme toutes les autres communications de et vers les administrations publiques, peuvent être réalisées en euros depuis le 1er janvier de cette année. Quelque 6% des entreprises luxembourgeoises profitent actuellement de cette possibilité après avoir renvoyé leur déclaration d'option à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines en début d'année.

Tout comme l'année dernière, les assujettis recevront cette année vers le 15 novembre une déclaration d'option de conversion. L'assujetti pourra ainsi remplir et renvoyer à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines le bordereau de réponse afin d'informer l'administration de son intention de remplir les déclarations de T.V.A. (déclaration T.V.A. périodique et annuelle, état récapitulatif des livraisons intracommunautaires de biens) en euros.

Le choix de remplir les déclarations en euros à partir de l'an 2000 sera également valable pour 2001, c'est-à-dire qu'il est irréversible.

Les assujettis qui ne retourneront pas leur déclaration d'option avant le 14 janvier 2000 devront remettre leurs déclarations de T.V.A. en francs pendant

l'ensemble de l'année 2000 avant l'utilisation obligatoire et généralisée de l'euro à partir de 2002.

Une nouvelle opportunité leur sera offerte au mois de novembre 2000 pour effectuer leurs déclarations en euros à partir de l'année 2001.

Dans ce contexte, il est utile de rappeler certains principes:

A partir de quel moment l'assujetti peut-il libeller en euros ses déclarations de T.V.A. pendant la période transitoire?

La personne inscrite dans la liste matricule des assujettis à la T.V.A. et qui a fait le choix de libeller en euros ses déclarations de T.V.A. doit le faire avec effet au 1er janvier de l'année d'imposition. Seule la personne qui commence une activité économique au courant de l'année est autorisée à libeller en euros ses déclarations à partir de la date de son immatriculation à la T.V.A. Le choix de passer à l'euro est irréversible.

Dans quelle unité monétaire l'assujetti peut-il établir la déclaration rectificative?

L'assujetti doit libeller la déclaration rectificative relative à une déclaration de T.V.A. périodique ou annuelle dans la même unité monétaire que celle utilisée dans la déclaration faisant l'objet de la rectification.

Dans quelle unité monétaire l'assujetti peut-il payer la taxe due, respectivement peut-il obtenir un remboursement de taxe?

Quelle que soit l'unité monétaire dans laquelle les déclarations de T.V.A. sont libellées, l'assujetti peut effectuer le paiement en francs ou en euros. En ce qui concerne le remboursement de la taxe, l'assujetti peut également choisir entre francs et euros. Les conversions éventuelles sont assurées par les intermédiaires financiers.

Pour toute question concernant l'euro en général n'hésitez pas à contacter M. Gilles RECKERT, tél.: 42 39 39 336, e-mail: euro@cc.lu.

## Allemagne

### Suspension de la loi sur la 'Abzugssteuer'

Comme annoncé dans notre dernière édition, la loi allemande prévoyant une retenue de 25% sur certains travaux ou prestations réalisés par des non-résidents en Allemagne a été suspendue. La suppression de cette retenue a été confirmée par le Ministère fédéral des Finances dans une lettre adressée aux autorités fiscales des Länder et à l'administration fédérale des Finances.

Ce document décrit également la procédure de restitution d'une éventuelle retenue déjà opérée. Il confirme ainsi que toute retenue déjà effectuée sur base de ce texte de loi est à rembourser immédiatement. Les demandes doivent être adressées au bureau d'imposition compétent ayant effectué la retenue.



## Assurances

# Fusion des sociétés luxembourgeoises du Groupe AXA

Depuis la parution officielle au Mémorial des autorisations ministérielles autorisant la fusion par absorption des compagnies Royale UAP IARD et Royale UAP VIE dans les sociétés AXA Assurances Luxembourg et AXA Assurances Vie Luxembourg, le nouveau groupe AXA Luxembourg est devenu un fait. Ce rapprochement d'activités fait suite à la fusion des groupes internationaux AXA et UAP en novembre 1996 et à la mise en place d'une structure organisationnelle commune au niveau des sociétés d'assurances situées au Grand-Duché depuis le 25 septembre 1998. Le nouveau groupe est composé de trois sociétés: une SOPARFI dénommée AXA Luxembourg SA chapeautant les sociétés AXA Assurances Vie Luxembourg et AXA Assurances Luxembourg.

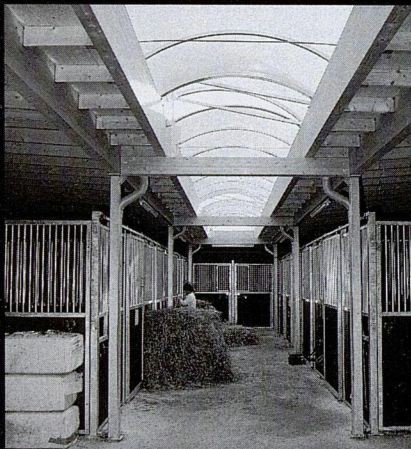
Pour officialiser à l'égard du grand public le regroupement de ses sociétés luxembourgeoises et le passage à la marque commerciale unique AXA Assurances Luxembourg, le groupe lance une vaste campagne de communication, qui se déroulera entre le 15

septembre et le 6 novembre 1999. Résolument orientée vers l'avenir, cette campagne sera axée autour du slogan «Gitt méi wäit, Gitt méi wäit mat AXA». AXA conforte sa position de troisième assureur dans le secteur domestique des assurances vie et non-vie. Les réseaux de distribution représentent plus d'un millier d'agents professionnels répartis sur l'ensemble du territoire national. Bénéficiant d'une gamme complète de produits, AXA Luxembourg déploie ses activités tant sur le marché des particuliers que sur le marché des entreprises et collectivités. Dans l'attente d'un regroupement de l'ensemble des personnels salariés sur un même site et en vue d'une prestation de services plus qualitative, comme d'une plus grande efficacité interne, les équipes continueront à être opérationnelles sur les deux sites administratifs actuels du groupe à Luxembourg.

En 1998, AXA Luxembourg a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 5,728 milliards de LUF (138,8 millions d'euros) et ses bénéfices se sont élevés à 290,7 millions de LUF (7,1 millions d'euros). Sur le plan mondial, le Groupe AXA est le deuxième assureur et le troisième gestionnaire d'actifs, avec un chiffre d'affaires de 2 339,8 milliards de LUF (58 milliards d'euros) et 22.556,8 milliards de LUF. Il est présent dans plus de 60 pays et compte près de 130.000 collaborateurs à travers le monde. L'ambition d'AXA est de faire du nouveau groupe un des leaders du secteur de l'assurance au Grand-Duché de Luxembourg.

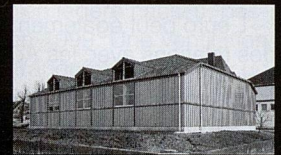
## Mit dem Holzhammer...

gehen wir täglich um. Unsere Argumente erklären wir Ihnen aber in aller Ruhe.

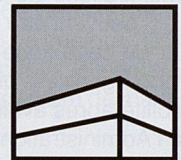


Ökologisch nachhaltige Konzepte und architektonisch interessante Lösungen für schlüsselfertige Industriebauten. Hallen, schlüsselfertig in Holzbauweise oder in Kombination mit Stahl/Stahlbeton.

**Weil wir davon überzeugt sind.**



### steffen

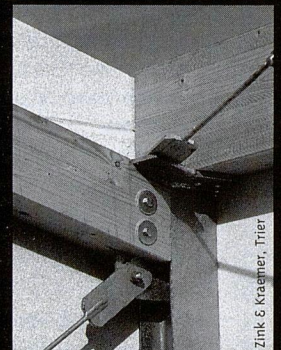


HALLEN- UND  
GEWERBEBAU

**Steffen Hallen- und Gewerbebau**

Potaschberg · rue Flaxweiler · L-6776 Grevenmacher

Tel. 0 03 52/71 97 24 · Fax 0 03 52/71 97 98



Zink & Kraemer, Trier



## Fret aérien

# Cargolux intensifie ses vols vers l'Afrique

La société luxembourgeoise de fret Cargolux, en coopération avec Fast Airways de Nairobi, va intensifier ses vols en direction de Johannesburg à partir du 3 octobre 1999. L'Afrique du Sud sera désormais desservie à raison de 3 vols par semaine avec les avions les plus modernes du marché, les B747-400. Trois vols décolleront donc du Luxembourg en direction de l'Afrique les mardi, jeudi, et dimanche. Les vols de retour s'effectueront les mercredi, vendredi et lundi. La majorité du fret transporté sur ces vols provient des bureaux européens de Cargolux avec seulement une faible contribution de la part des Etats-Unis et de l'Asie. En général, il s'agit d'équipements de haute technologie (ordinateurs, télécommunication), de pièces détachées pour l'industrie automobile et maritime, de produits chimiques, et enfin de machines pour l'industrie d'extraction.

Sur les vols retour, le fret consistera en des pièces détachées pour l'industrie automobile, de raisins, asperges, d'avocats, de légumes et de fleurs. L'arrêt à



Nairobi procurera à Cargolux une capacité de chargement supplémentaire en termes de légumes et de fleurs. Les B747-400 qui effectueront ces liaisons sont les plus modernes sur le marché actuellement. Ils permettent d'ajuster la température à l'intérieur de l'avion et de disposer de 4 zones de température distinctes. Ces atouts uniques procureront donc un service haut de gamme. En plus de ces nouveaux vols en direction de l'Afrique du Sud, 2 destinations supplémentaires ont été rajoutées au courant de l'année: Abidjan en Côte d'Ivoire et Accra au Ghana. Ces deux destinations sont opérées pour le compte de Cargolux par Citybird Cargo avec 2 A300-600; les mercredi et dimanche, améliorant ainsi la fréquence, la fiabilité et le service offert à nos clients.



C'est dans le **besoin**  
qu'on reconnaît ses amis.

Nous vous garantissons: • le versement d'une indemnité journalière dès le **1er** jour en cas d'accident et dès le **8e** ou le **15e** jour en cas de maladie • la durée illimitée du paiement de l'indemnité • la déductibilité des primes • **une hotline 24h/24: 290.090.**



VOUS BÉNÉFICIEZ DE L'ASSURANCE  
"PERTE DE REVENU"  
EN CAS D'INCAPACITÉ DE TRAVAIL.

MIKADO

Satisfait **et** remboursé.

**interlux**  
ASSURANCES MALADIE  
3A, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg

Merkur 8-1999



## Annuaire téléphonique et professionnel

### L'édition 2000 est disponible!

Les premiers exemplaires des Annuaire téléphonique et professionnel du Luxembourg sont sortis de presse mi-septembre. C'est à un rythme d'environ 15.000 sets par jour qu'ils sont produits à l'Imprimerie St. Paul avant d'être acheminés vers les différents bureaux de Poste et Téléboutiques du pays. Comme l'année dernière, chacun recevra dans sa boîte aux lettres une carte l'avertissant que son bureau de Poste a été approvisionné et que les annuaires peuvent y être retirés.

Cette édition 2000 se présente avec de nouvelles couvertures mettant en valeur la possibilité de les consulter sur internet via le site [www.editus.lu](http://www.editus.lu). Le format des annuaires a été légèrement agrandi de façon à en améliorer la lisibilité. Il est à noter que l'annuaire de l'Etat grand-ducal (Pages bleues de l'Annuaire téléphonique) fera l'objet d'une publication séparée et sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres dans les prochaines semaines. Les informations

concernant l'organisation détaillée des différents départements ministériels n'étaient pas connues au moment de la mise sous presse. Pour répondre à la demande croissante, le tirage des annuaires a été augmenté de 15.000 exemplaires. La fin d'impression est prévue pour la mi-octobre.

## Agence d'intérim

### Nouvelle adresse pour Randstad Interim

Randstad Interim a officiellement inauguré ses nouveaux locaux au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg. Présent depuis maintenant plus de 4 ans au Luxembourg, Randstad Interim se devait d'investir dans de nouveaux bureaux afin de garantir à long terme une qualité optimale à ses deux clients, les sociétés et les intérimaires. En effet, de nos jours, le secteur du travail temporaire occupe une place importante sur le marché de l'emploi. Il est essentiel pour la stabilité économique et la paix sociale d'un pays de garantir un emploi à ses forces vives. Randstad Interim souhaite y contribuer et mettre tous ses efforts et talents au service de cette tâche. Ensemble

# PROCEED

Salon Centre Européen  
de la Sous-Traitance,  
de la Fourniture  
et des Services Industriels

99 LUXEMBOURG  
27-29 OCTOBRE 1999

## RENDEZ-VOUS AVEC L'EUROPE INDUSTRIELLE

PROXIMITE, ECHANGES, COMPLEMENTARITES.  
Proceed est le rendez-vous incontournable de l'Europe industrielle.

QUATRE PAYS ET 400 000 ENTREPRISES DANS UN RAYON DE 300 KM.  
Proceed s'ouvre sur un marché potentiel exceptionnel au coeur de l'Euro-Région.

RENCONTRES DONNEURS D'ORDRES, BOURSE DU PARTENARIAT.  
Du salon inversé à la co-traitance, Proceed valorise les savoir-faire et favorise les rapprochements.

PROCEED

En synergie avec le salon



### INFORMATIONS - RESERVATIONS

PROCEED - BP 3456 - F-54015 Nancy Cedex  
Tél. (00 33) 03 83 37 13 26  
Fax. (00 33) 03 83 32 56 18





# Imaginez!



Imaginez les perspectives  
de votre entreprise.  
CREDITLEASE vous soutiendra.

Le monde moderne des affaires a élevé la notion de compétitivité au rang de priorité absolue. Dans ce contexte, le chef d'une entreprise – qu'elle soit artisanale, industrielle ou de services – doit concentrer toute son énergie au développement de son entreprise en anticipant les changements. Ce qui signifie aussi être « up to date » sur le plan technologique et des équipements professionnels.

CREDITLEASE soutient l'entreprise dans cette évolution et épaulé le chef d'entreprise dans ses projets grâce au leasing financier, formule de financement qui se conjugue au futur.

Société de leasing et de location, filiale du **CREDIT EUROPEEN S.A.**  
50, route d'Esch - L-1470 Luxembourg - Téléphone 45 88 48 - Fax 45 81 03



**CREDITLEASE**  
*Financer les visions du futur*



avec les entreprises, les administrations concernées et les chercheurs d'emploi motivés, Randstad Interim espère mettre ainsi tout en oeuvre pour garantir une politique de l'emploi dynamique, innovateur et évolutive.

Le marché du travail requiert aujourd'hui une très grande flexibilité dans la gestion du personnel. Les agences d'intérim sont de plus en plus appelées à jouer un rôle déterminant dans ce processus. Randstad Interim est en contact régulier avec des centaines d'entreprises. Grâce à une connaissance approfondie du marché de l'emploi, Randstad Interim est à même de mettre son expérience au service des entreprises. Pour les entreprises, les intérimaires Randstad constituent la solution idéale pendant les périodes de surcroît d'activité et le remplacement temporaire de personnel malade ou en vacances. Chez Randstad Interim, l'inscription des intérimaires est entièrement gratuite et tout à fait volontaire. Le consultant en intérim doit se faire une idée précise des compétences et des capacités des candidats à la recherche d'un emploi. Pour la société utilisatrice de travail temporaire, il est capital en effet de trouver le candidat correspondant au profil demandé afin de garantir en toutes circonstances la continuité dans le travail. Quant au candidat, il reste libre d'accepter ou de refuser le travail proposé.

Groupe d'origine néerlandaise, créé en 1960, Randstad Holding nv est une organisation de prestation de services qui compte plus de 1.700 agences en Europe, aux Etats-Unis et au Canada avec une moyenne quotidienne de 235.000 intérimaires au travail. Son premier objectif est d'offrir, dans toutes ses prestations, une main-d'oeuvre compétente, permettant aux entreprises de travailler avec davantage de souplesse. Sur le plan mondial, le groupe Randstad figure parmi les trois premières entreprises d'intérim et se positionne comme leader sur le marché du Benelux. L'action Randstad Holding est cotée à la Bourse des valeurs d'Amsterdam.

## Protêts

### Abonnement annuel

LIVRE alphabétique (6 mois) des protêts de traites acceptées (2 livres)

- + index alphabétique et par date des ordonnances de référé-provision
- + listes de jugements + faillites
- + a) listes de protêts **mensuelles**
- b) listes des ordonnances de référé-provision **mensuelles**

**Abonnements: Agence AVUS**

Fax 46 65 50 = 24 heures

Tél. 22 68 22 = matin si possible

**BIC**  
GRAPHIC  
BELGIUM

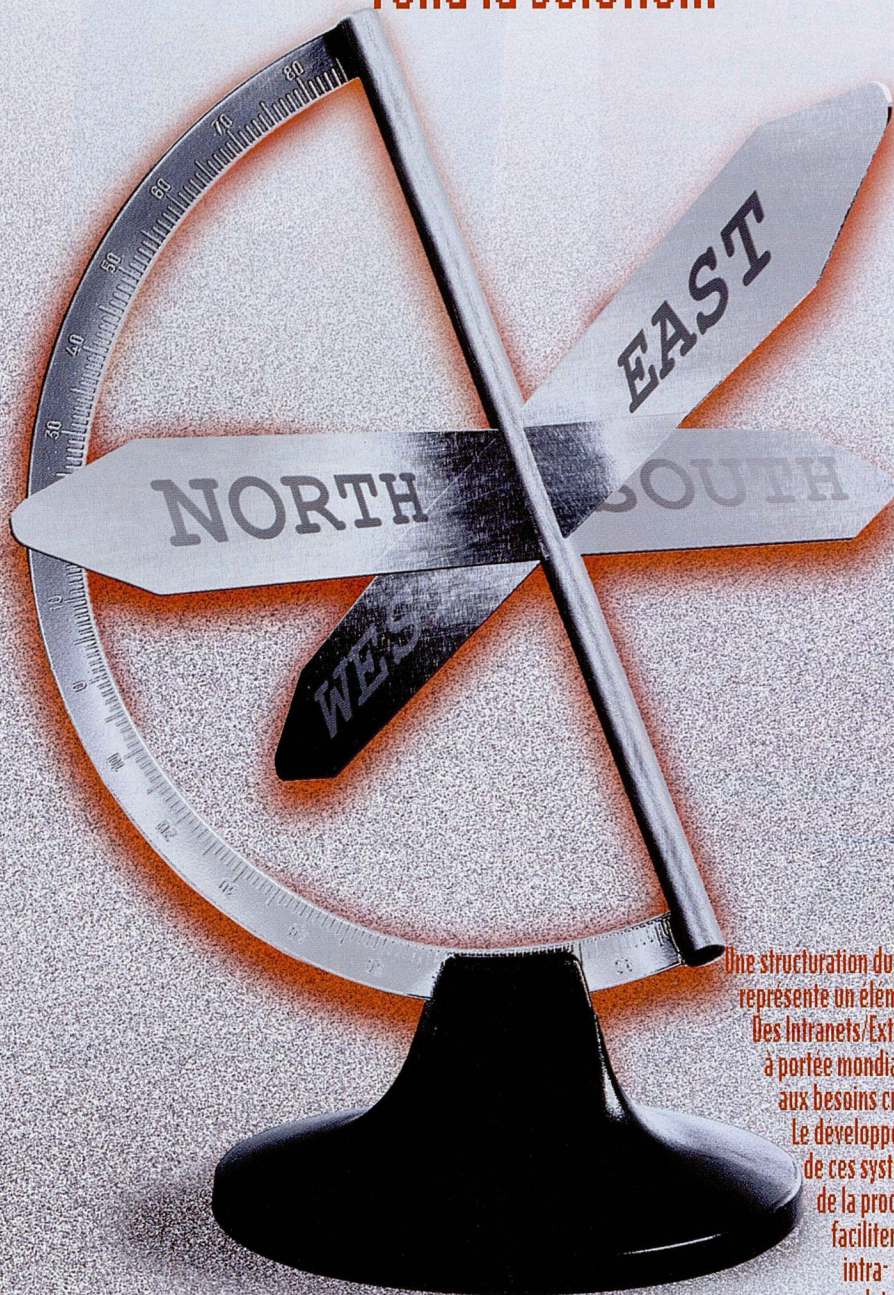
Innovation

*Personnalisez vos stylos.*

**BIC**  
Clic Stic™  
*contactez votre distributeur spécialisé*



Un seul opérateur pour toutes  
vos transmissions de données,  
voilà la solution.



Une structuration du travail en réseau Intranet/Extranet représente un élément de compétitivité certain. Des Intranets/Extranets sécurisés, rapides et à portée mondiale sont nécessaires pour répondre aux besoins croissants d'applications sur serveurs. Le développement extraordinaire de ces systèmes contribue à l'augmentation de la productivité, puisqu'ils favorisent et facilitent le flux d'information intra- et inter-entreprise sur la plateforme Web commune.

**infonet**  
Global communications  
solutions provider.

55, Rue des Bruyères L-1274 Howald  
Grand-Duché de Luxembourg  
Tel.: (352) 405 63 71 / Fax: (352) 405 63 9  
e-mail: sales@infonet.lu



**Luxair Tours Metropolis  
Hiver 1999/2000**

**17 métropoles euro-  
péennes à partir du  
Luxembourg**

Cet hiver, les adeptes du programme Metropolis peuvent choisir parmi: Barcelone, Berlin, Cannes, Dublin, Florence, Hambourg, Copenhague, Lisbonne, Londres, Madrid, Milan, Munich, Nice, Paris, Rome, Stockholm et Vienne. La nouvelle édition de la brochure «Luxair Tours Metropolis 1999/2000» est à nouveau riche en photos et en informations. Des informations sur les quartiers typiques, les marchés pittoresques, les boutiques à la mode et les spécialités culinaires des différentes villes confèrent à la brochure des qualités de guide touristique. Ainsi, au marché «Östermals Saluhall» à Stockholm, le visiteur peut acheter du saumon fumé, des harengs et du fromage. A Milan, Metropolis recommande les trattorias du vieux centre ville pour déguster les meilleurs risottos et osso bucco. Aux visiteurs de Madrid, la brochure recommande un détour au Museo del Prado, avec ses fabuleuses collections de peintures de Rubens,

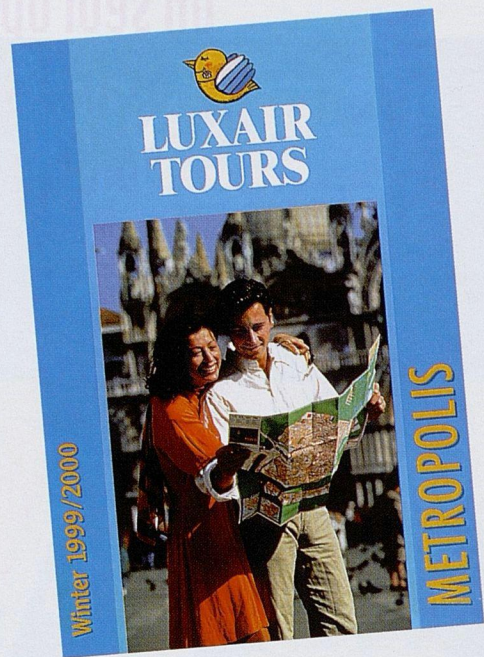


OFFICE EQUIPMENT

**IMAC**

78, route de Longwy  
L-8005 Helfent-Bertrange

Téléphone: 45 01 55 / 45 37 45 - 1  
Fax: 44 23 72



Brueghel, Rembrandt, Velàzquez et Goya. La rubrique «A l'affiche» contient un échantillon du calendrier des manifestations des villes les plus importantes.

Le forfait Metropolis inclut outre les vols aller-retour et l'hôtel un assortiment complet d'assurances (bagages, frais d'annulation, protection juridique, Europ Assistance et garantie financière suivant la directive de l'U.E.), le parking à l'aéroport de Luxembourg ainsi qu'un guide pratique par dossier. Dans le cadre de City spécial, des week-ends organisés avec accompagnateur Luxair Tours, le visiteur à l'occasion de découvrir Florence (17 au 20 mars 2000), Rome (12 au 15 novembre 1999 et 25 au 28 février 2000) et Vienne (10 au 13 décembre 1999). Luxair Tours peut également être visité sur Internet: [www.luxairtours.lu](http://www.luxairtours.lu). La nouvelle brochure Metropolis Hiver 1999/2000 est disponible dans toutes les agences de voyages.

**A pied et par rail**

**Nouveau guide de  
randonnée des CFL**

Le dense réseau de sentiers de randonnée, d'une longueur totale de 5.000 km, est un atout touristique de premier ordre pour le Grand-Duché de Luxembourg. Afin de permettre aux promeneurs de découvrir quelques-uns des plus beaux circuits, les CFL viennent de publier un guide qui présente en détail 40 itinéraires menant de gare en gare. Cette formule confortable donne au randonneur la possibilité de laisser sa voiture au garage. De cette façon, toute excursion s'annonce bien plus reposante et le marcheur fait en outre un geste en faveur de l'environnement et du désencombrement des routes. En plus, de nombreuses lignes ferroviaires - comme par exemple la «ligne du nord» - sillonnent les paysages les plus fas-



**Il y a deux façons  
de faire une croix sur  
sa pension**

**Celle-ci.**



**Et celle-là.**



[www.swisslife.lu](http://www.swisslife.lu)

**Swiss Life (Luxembourg) S.A.**  
**le spécialiste en régimes complémentaires de pension**

Swiss Life (Luxembourg) S.A.  
Département commercial  
1, rue du Potager  
L-2347 Luxembourg - Kirchberg

**Swiss Life**  
(Luxembourg)



Tél: 42 39 59 1  
Fax: 42 39 60







cinants du Luxembourg et offrent des vues imprenables dont l'automobiliste doit souvent se passer. Ainsi, le voyage en soi constitue déjà un événement hors du commun. Les CFL se sont efforcés de façonner un réseau de randonnée varié et accessible. Le réseau de randonnée des CFL a une longueur totale de 466 km et les sentiers passent par 96 localités. Une équipe de randonneurs expérimentés a testé tous les sentiers du point de vue accès, degré de difficulté et richesse en beaux sites.

Les itinéraires choisis par les CFL ont été tracés de façon précise sur des cartes en couleurs de l'Administration du Cadastre et complétés par une description détaillée en trois langues (français, allemand et anglais). Le guide, de son côté, donne une foule d'informations intéressantes sur la faune et la flore, les musées, les châteaux, les points de vue, les sentiers thématiques, etc. Des pictogrammes indiquent la nature topographique des circuits, la durée des randonnées, les aires de pic-nic ou encore la possibilité de se promener avec un landau. Pour faciliter l'utilisation des trains, le guide contient également bon nombre d'informations sur les tarifs préférentiels ou de groupe, les parkings Park&Rail, le transport de vélos,



City Concorde

**Bijouterie  
Romain SCHMIDT**

Cadeau personnel  
et jubilaire

Conditions spéciales  
pour entreprises



Pour tout renseignement ou information, contactez-nous  
au téléphone: 44 94 77 ou  
e-mail: [bijschmi@pt.lu](mailto:bijschmi@pt.lu)  
[www.bijouterie-schmidt.lu](http://www.bijouterie-schmidt.lu)



des numéros de renseignement ainsi qu'un dépliant spécial «Horaire Cadencé». Le nouveau guide de randonnée des CFL, produit par les Editions Guy Binsfeld, se présente sous forme d'un classeur pratique. Le promeneur peut sortir séparément chaque carte avec sa description et l'emporter lors de la promenade dans une pochette en plastique. Le guide «Se promener avec les CFL - 40 sentiers de randonnées d'une gare à l'autre» est en vente aux guichets des CFL, dans les librairies, les magasins de journaux et certains campings au prix de 495,- LuF.

## Informatique financière

# Linedata Services rachète Bimaco Finance

Linedata Services, spécialiste français de l'informatique appliquée à la gestion financière (portefeuilles mobiliers - crédits - épargne d'entreprise - actionnariat des salariés), vient de procéder à l'acqui-

sition de la société luxembourgeoise Bimaco Finance, premier acteur sur la place du Luxembourg pour les produits de gestion back-office de portefeuilles collectifs (Sicav et FCP). Détenant 50% du marché luxembourgeois, Bimaco Finance est également bien implantée en Belgique ainsi qu'en Suisse auprès de gestionnaires d'actifs de taille internationale. Cette société emploie une quarantaine de personnes et réalise un chiffre d'affaires de 5 millions d'euros.

Grâce à cette acquisition, Linedata Services renforce son implantation européenne, élargit et complète son offre de produits de gestion de portefeuilles et accélère le développement de la nouvelle offre «flagship», mise en chantier par Bimaco Finance, qui lui permettra à moyen terme de proposer à ses clients un système global front to back de gestion transfrontalière de portefeuilles collectifs. Linedata Services est née en septembre 1998 du rapprochement entre GSI Division des Banques, Line Data et BDB Participation. Elle emploie 240 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de 35 millions d'euros auprès de plus de cent clients: banques, compagnies d'assurances, caisses de retraite, sociétés de gestion, grandes entreprises. Linedata Services fait partie des dix premières SSII françaises, classées d'après leur chiffre d'affaires bancaire.

Nous présenterons **ETOS** au Salon *Bureautec'99* (Stand 8D42) du 26 au 29 Octobre 1999 inclus aux Salons des Foires Internationales à Luxembourg-Kirchberg.

✓ Comptabilité Générale

✓ Comptabilité Analytique

✓ Comptabilité Budgétaire

✓ Intrastat – IBLC - Intracom

✓ Gestion des Immobilisations

☛ Administration Fiduciaire

✓ Administration des Ventes

✓ Gestion des Stocks

✓ Gestion des Approvisionnements

✓ Gestion des Prestations, Chantiers, Salaires

### EUROTOP ACCOUNTING SYSTEM



✓ **ETOS MR/4 :**

- Grands Comptes
- Assurances
- Banques

✓ **ETOS PA/4 :**

- Fiduciaires
- Experts Comptables

✓ **ETOS Expert/4 :**

- PME-PMI

✓ **ETOS PR<sup>3</sup> :**

- Bureaux d'Etudes
- BTP
- Services

Client / Serveur sous Windows NT, Novell et OS 400  
Oracle 8, SQL Server, Pervasive Sql, DB2400

Pour une installation opérationnelle encore cette année, contactez nous rapidement

**M C A**  
associates

Rue Marie Müller-Tesch, 12-14 L-4250 Esch Sur Alzette  
Tél. : 55.88.07 – Fax 55.88.08 - E-mail : [mca@pt.lu](mailto:mca@pt.lu)



## Weinbau Auszeichnung für Luxemburger Weine

Anlässlich der Steillagenweinprämierung des CERVIM (Centre de la recherche de la viticulture de montagne) am letzten Augustwochenende wurde Bernard Massard für zwei seiner Spitzenweine ausgezeichnet. Sie erhielten Gold für „Domaine Thili Frères, Pinot Gris Wintrange Felsberg“ und Silber für „Domaine Clos des Rochers, Pinot Blanc Wormeldange Nuilbaum“.

Nach dem Motto „Gemeinsam sind wir stärker“ findet alljährlich im Aostatal (Italien) die bekannte Berg- oder Steillagenregionen, darunter auch die Luxemburger Mosel, zu prämiieren und den Weinliebhabern bekannt zu machen. Da die Resultate dieses Jahr besonders streng ausgefallen sind, ist es umso erfreulicher, daß gleich zwei von Bernard-Massard unter den ca. 500 teilnehmenden Weinen mit Gold und Silber ausgezeichnet wurden.



## Vous avez des idées pour innover. Nous avons des idées pour soutenir vos projets.

PASSEZ DE L'IDÉE À L'ACTION

### VOS OBJECTIFS SONT STRATÉGIQUES

- disposer d'informations en matière de recherche et développement
- améliorer ou créer un produit, procédé ou service
- trouver un partenaire scientifique ou industriel
- bénéficier d'aides financières nationales ou européennes
- créer une entreprise à fort potentiel technologique

### AVANT DE PASSER À L'ACTION PARLEZ-EN AUX CONSEILLERS DE LUXINNOVATION

Nous offrons gratuitement aux responsables d'entreprises des services qui s'étendent à toutes les étapes de la définition, du montage et de la gestion d'un projet d'innovation ou de transfert de technologies.

Luxinnovation est membre du réseau européen des Centres Relais Innovation.

LUXINNOVATION G.I.E. - 7, rue Alcide de Gasperi  
L-1615 Luxembourg-Kirchberg - Tél.: 43 62 63-1  
Fax: 43 81 20 - E-mail: luxinnovation@luxinnovation.lu

**LUXINNOVATION**  
Agence Nationale pour la Promotion  
de l'Innovation et de la Recherche

Partenaires officiels: Ministère de l'Economie - Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle - Fédération des Industriels Luxembourgeois - Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg - Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg

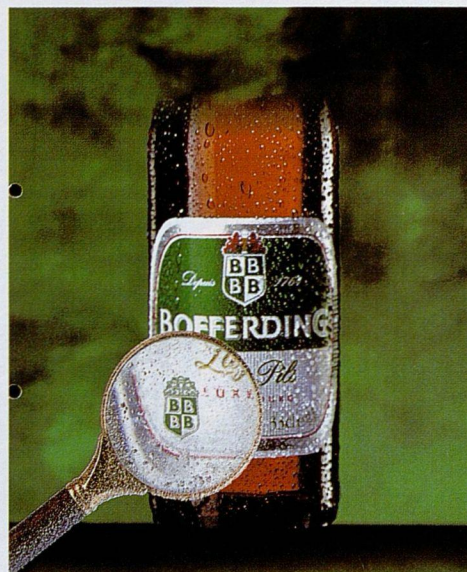




## Bières Bofferding

### Nouvelles étiquettes avec indicateur de température

Une bière doit être bue à la bonne température. Seulement voilà, comment savoir si cette bière est suffisamment fraîche avant de l'avoir consommée? Bofferding propose dorénavant le thermomètre «intégré» dans ses étiquettes. Ainsi, les amateurs de Bofferding peuvent désormais vérifier leur bière est à la température idéale pour la déguster grâce à sa nouvelle étiquette thermo-sensible. Entre 6° et 8° C, un écusson vert apparaît sur le fond blanc de l'étiquette. C'est en effet à cette température que la Pils délivre tout son arôme et sa saveur et qu'elle désaltère au mieux. Cette «magie» s'explique tout simplement par l'utilisation d'une encre thermochromique qui réagit à la température et qui est dite réversible. Elle apparaît ou disparaît selon le degré de rafraîchissement de la boisson. Simple et pratique, ce système permet de



savoir instantanément quand la Pils est bien fraîche. Les amateurs de Bofferding peuvent ainsi désormais contrôler eux-mêmes les conditions optimales de dégustation de leur bière.

## Les goûts et les couleurs ça se discute ...



L'ambiance d'une pièce contribue largement au plaisir d'y vivre. Belles à regarder, agréables à vivre, les idées signées Lucien Schweitzer sont le fruit de toute une complicité entre de véritables professionnels et vous. Un détail ou un contraste, il existe toujours une astuce pour conférer à votre habitat un caractère individuel et unique. Et, nous nous ferons un plaisir de vous conseiller dans votre choix, dans nos magasins ouverts du lundi au samedi de 8.00 à 12.00 heures et de 13.30 à 18.00 heures.

Lucien  
SCHWEITZER

#### ■ Décoration & Aménagement d'Intérieurs ■ Conseils & Réalisations

PEINTURE TRADITIONNELLE & DECORATIVE ■ RIDEAUX & TENTURES ■ LINGES DE MAISON  
REVETEMENTS DE SOLS ET MURS ■ MOBILIER CONTEMPORAIN & COPIES D'ANCIENS ■ ART  
DE LA TABLE & CADEAUX ■ GALERIE D'ART ■ ATELIER D'ENCADREMENT

9 et 12, rue Dicks L-5615 Mondorf-les-Bains Tél.: 67 61 71-1 Fax: 66 85 98





**„Ein Energieliefervertrag für  
Wärme, Kälte und Notstrom -**

**die natürlichste  
Sache der Welt!“**

Wo immer es um Energie geht, sind wir bei LUXENERGIE in unserem Element - erst recht wenn es heißt, für Ihr Unternehmen die zukunftsweisende Energienutzung wirtschaftlich und umweltbewußt zu verwirklichen und zu gewährleisten. Denn über unsere Kraft-Wärme-Kopplungsanlagen stellen wir nach eingehender Beratung und Studie Wärme, Kälte sowie auch Notstrom für Industrie- oder Verwaltungsgebäude bereit - dank modernster Technik mit einem sehr hohen energetischen Wirkungsgrad und mit zuverlässiger Funktionssicherheit.

Der in unserem maßgeschneiderten Energieliefervertrag errechnete Preis umfaßt neben der Primärenergie, den Bau, die Finanzierung, die Wartung, den Betrieb und die Überwachung der Anlagen - für Ihr Unternehmen also ein klares Mehr an Wirtschaftlichkeit und Komfort.

Wenn Sie noch mehr über die Vorzüge der Lieferung von Wärme, Kälte und Notstrom erfahren wollen, dann rufen Sie uns doch einfach an. Wir geben Ihnen gerne Auskunft.

 **LUXENERGIE**

57, avenue Pasteur B.P. 521 L-2015 Luxembourg  
Tél. : 22 54 74-1 e-mail : luxenergie@cmdnet.lu

Energy Contracting by LUXENERGIE





**E-Name****Nouvelle solution e-mail pour les PME**

Le package E-Name est une solution de messagerie électronique virtuelle permettant à une société et à ses collaborateurs de disposer d'adresses e-mail personnalisées. Les adresses e-mail professionnelles suivent de nos jours le standard suivant pierre.dupont@nomsociété.lu. Ces adresses e-mail sont uniques et appartiennent exclusivement à la société, qui peut les indiquer sur ses supports officiels car elles sont intemporelles. Le package E-Name pos-

sède l'avantage de ne pas tomber sous l'emprise d'un opérateur Internet car la messagerie électronique n'est pas liée à un abonnement d'accès Internet.

La solution de messagerie électronique virtuelle E-Name nécessite un investissement Hardware limité et ne comprend pas de frais de maintenance, car le module «Profile Manager» permet aux entreprises de rester seul maître à bord. Plus qu'un simple e-mail, E-Name est un véritable outil de communication, qui sur une même plate-forme, via le même outil de travail, combine les fonctions e-mail / Fax et SMS selon les besoins d'une entreprise. E-Name offre également un service de conseil aux entreprises qui souhaitent s'équiper d'une messagerie e-mail. Pour en savoir plus: E-Name INFOLINE : 0800 3730.

Retraites complémentaires :  
besoin d'y voir plus clair ?

La pension complémentaire constitue un outil indispensable dans la politique salariale de l'entreprise d'aujourd'hui. Mais il s'agit d'un avantage extralégal souvent perçu comme une matière compliquée qui touche à des domaines divers : juridique, fiscal, social, technique, comptable et actuariel. Voilà pourquoi Fortis, un des leaders européens en matière de Pension Complémentaire, s'engage à vous aider dans vos choix. Afin de vous soumettre un contrat d'assurance groupe personnalisé, nos conseillers étudient avec vous vos besoins spécifiques et vous aideront à y voir plus clair dans les nouvelles dispositions légales et fiscales instaurées par la nouvelle loi sur les Régimes de Pension Complémentaire.



**FORTIS**

Solid partners, flexible solutions

**DÉPARTEMENT VIE ENTREPRISES  
FORTIS LUXEMBOURG  
ASSURANCES**

74, Grand-Rue L-1660 Luxembourg  
Tél. : (352) 24 18 58 239  
Fax : (352) 24 19 01  
e-mail : d.bossicart@fortis.lu

**Merkur 8 • 1999**



## Nouvelle parution

# Le Grand-Duché vu du ciel

«Le Grand-Duché vu du ciel», une nouvelle publication des Editions Saint-Paul, réunit 170 vues aériennes, en couleurs et la plupart de grand format, qui rendent justice à la beauté et, surtout, la diversité des villes et campagnes luxembourgeoises. Répartie en cinq régions (la capitale avec le centre, le sud, l'est, l'ouest et le nord), elle constitue un étonnant album photographique couvrant les différents aspects de l'identité géographique et culturelle du pays. Ainsi, le lecteur a tout son loisir pour contempler les courbes sereines des vignobles mosellans, le lacet délicat tracé par la rivière autour d'Esch-sur-Sûre, le dessin géométrique de la capitale, la complexité des châteaux de Clervaux, Ansembourg ou Sanem. Maint site qui a jalousement défendu ses secrets les livre maintenant à l'objectif du photographe - et à l'oeil du spectateur. Le plaisir de la découverte est inaltéré; en cet album pittoresque il prend la forme d'une véritable et incom-

parable carte de visite photographique du Grand-Duché de Luxembourg. «Le Grand-Duché vu du ciel» paru aux Editions Saint-Paul, 170 vues aériennes en quadrichromie, format 31 x 29 cm, reliure pleine toile, couverture avec photo en médaillon. Sortie: octobre 1999, prix en librairie 3.450 F (85,52 EUR).



## LE GRAND-DUCHÉ VU DU CIEL

Rol SCHLEICH André LINK

FRANÇAIS

DEUTSCH

ENGLISH

## Christofle

## LONGINES®

## VICTORINOX

Lorsque le prestige a rendez-vous avec l'élégance, c'est votre entreprise qui gagne.

Pour vos cadeaux d'affaires, misez sur des marques de renom.

Grandes ou petites quantités, avec ou sans personnalisation, nous avons forcément la solution adaptée à votre budget.

Consultez-nous sans engagement.

## S.T. Dupont

PARIS

## Ω OMEGA



— SYNCHRONE —

105, avenue du X Septembre — L-2551 Luxembourg — Tel.: +352 44 85 35 — Fax: +352 45 75 65 — [www.synchrone.com](http://www.synchrone.com)



# L'EURO INFO CENTRE-LUXEMBOURG PME/PMI - CHAMBRE DE COMMERCE



**Votre accès à  
l'information  
communautaire**

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg  
Luxembourg-Kirchberg Adresse postale: L-2981 Luxembourg  
Tél.: 42 39 39 - 333 Fax: 43 83 26 E-mail: eic@cc.lu homepage: <http://www.cc.lu>

Relais officiels de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce:





# Pour créer son propre bureau d'architectes,



Jean-Paul a fait confiance à la flexibilité de la Banque Générale du Luxembourg afin de trouver une solution qui réponde spécifiquement à ses besoins.

En lui proposant un leasing adapté, la banque a donné à Jean-Paul une solution alternative pour concrétiser son projet en acquérant ses nouveaux locaux indépendamment de ses capacités financières immédiates.

Grâce à sa parfaite connaissance des marchés, des particularités de la place, de l'économie et du monde de l'entreprise, la Banque Générale du Luxembourg, première banque des clientèles professionnelles, apporte la réponse optimale aux besoins exprimés par une société quel que soit sa taille ou son degré de développement.

Pour l'entreprise, la Banque Générale du Luxembourg s'adapte, innove et accompagne.



**BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG**

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL: 50, AVENUE J.F. KENNEDY L-2951 LUXEMBOURG  
ENTREPRISES: TÉL.: (352) 4242-4040 [www.bgl.lu](http://www.bgl.lu)